

Politique départementale
de coopération internationale

YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT

2014

Rapport d'activités année

Cabinet du Président
Avril 2015



Yvelines
Conseil général

www.yvelines.fr

*Le Conseil général des Yvelines,
acteur engagé de toutes les solidarités*

Sommaire

Yvelines, partenaires du développement	5
La coopération décentralisée.....	7
■ Bénin – Groupement intercommunal du Mono.....	10
■ Congo – Département de la Cuvette.....	13
■ Liban – Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh	17
■ Mali – Cercle de Kadiolo.....	20
■ Mali – Cercle de Kolokani	23
■ Sénégal – Région de Matam.....	25
■ Sénégal – Département de Podor.....	28
■ Togo - Commune d’Anèho.....	31
■ Togo – Préfecture de Blitta	34
■ Togo – Préfecture des Lacs.....	36
■ Partenariats en lien avec la coopération décentralisée.....	38
Le soutien aux acteurs yvelinois	40
■ Concours financiers aux acteurs yvelinois.....	42
■ Programme de formation.....	46
■ Mécanisme d’accompagnement renforcé	47
L’animation de la dynamique yvelinoise.....	49
■ Assises « Yvelines, partenaires du développement »	50
■ Campagne Microdons78.....	54
■ Prix de la Charte yvelinoise.....	54
■ Adhésions du Département.....	56
■ Site internet et communication	57
Les ressources de la politique.....	58
■ Organisation humaine	59
■ Budget de la politique.....	59
Annexes.....	65
■ Annexe 1- Budget réalisé détaillé 2013	66
■ Annexe 2 – Budget primitif détaillé 2014.....	67

■ Annexe 3 – Liste des marchés passés/payés en 2013.....	68
■ Annexe 4 – Liste des subventions versées en 2013 aux acteurs yvelinois.....	69
■ Annexe 5 –Contribution au rapport sur le développement durable du Département des Yvelines.....	72



Yvelines, partenaires du développement

Votée en 2007, la politique « Yvelines, partenaires du développement » s'est donné un nouveau cadre par la délibération du 8 juillet 2011. Elle entend contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les pays historiquement liés à la France (« zone de solidarité prioritaire » définie par le Ministère des affaires étrangères) en accompagnant des collectivités locales dans l'exercice de leurs compétences pour le développement local, et en soutenant des initiatives de développement portées par des acteurs yvelinois. A travers ces actions, le Département entend contribuer de manière collatérale à une meilleure appréhension des mécanismes de solidarité Nord-Sud par la population yvelinoise, et une plus grande compréhension des enjeux de la mondialisation.

La mise en œuvre de cette politique s'effectue à travers trois composantes :

- La *coopération décentralisée*, qui prend la forme de partenariats conclus entre le Département et des collectivités locales étrangères. Une liste de 7 pays a été établie par les élus du Conseil général (Bénin, Congo, Liban, Mali, Maroc, Sénégal, Togo), dans lesquels le Département entretient 10 accords de coopération. L'accompagnement

proposé par le Département des Yvelines comprend une aide financière, pour des programmes de développement, définis d'un commun accord à partir des compétences des collectivités concernées, et une aide technique, par la mobilisation d'une expertise identifiée dans les services du Département ou mobilisée à travers des partenariats avec des acteurs du territoire ;

- Le *soutien aux acteurs yvelinois* (associations, communes et groupements de communes, collèges) dans le cadre de dispositifs de subvention (« programme pluriannuel de développement local » et « micro-projets de développement ») pour les pays de la Zone de solidarité prioritaire de la France, et de formations collectives allant de la conception de projets à la remise des rapports d'activités ;
- L'animation en Yvelines de la *dynamique de coopération*, à travers l'organisation de manifestations comme les Assises « Yvelines, partenaires du développement » ou d'opérations permettant de toucher un large public comme la campagne « Microdons78 ».

La Mission coopération internationale, rattachée au Cabinet du Président, est l'organe de mise en œuvre de la politique. Elle dispose de représentants locaux dans 4 pays (Bénin, Congo, Sénégal, Togo) sous statut de volontaires de solidarité internationale. L'ensemble des activités est financé par une contribution du budget général départemental correspondant à un euro net par an et par habitant.

De manière complémentaire à cette politique, la Direction de l'éducation, de la jeunesse et des sports (DEJS) propose un dispositif « Projets humanitaires jeunes 78 » qui permet à des Yvelinois âgés de 18 à 25 ans de participer à des chantiers humanitaires organisés par des associations yvelinoises.

En juillet 2014, la nouvelle loi d'orientation et de programmation de l'aide publique au développement est venue étendre et sécuriser les possibilités d'intervention des collectivités locales en matière de coopération internationale. La compétence, désormais intitulée « action extérieure des collectivités territoriales », codifiée à l'article L115-1 et suivants du CGCT, offre désormais la possibilité de s'engager avec d'autres types d'acteurs que des collectivités (en dehors des organes liés aux Etats étrangers), avec ou sans convention, dans des domaines plus variés. En outre, la loi vient sécuriser les soutiens que les collectivités françaises pouvaient apporter aux associations locales, une intervention qui est désormais explicitement autorisée par les textes. Un texte qui est venu conforter les orientations de la politique « Yvelines, partenaires du développement » et qui ouvre la voie à d'autres formes de coopération.

Les pays de la Zone de solidarité prioritaire de la France

Proche et Moyen-Orient : Liban, Territoires palestiniens, Yémen.

Afrique du Nord : Algérie, Maroc, Tunisie.

Afrique sub-saharienne et Océan indien : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée équatoriale, Kenya, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, RD Congo, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zimbabwe.

Asie : Cambodge, Laos, Vietnam.

Caraïbes : Cuba, Haïti, République dominicaine.

A titre provisoire : Afghanistan.



La coopération décentralisée

Selon les estimations du Ministère des affaires étrangères, près de 5 000 collectivités françaises sont engagées dans des actions de coopération dans 145 pays, majoritairement avec des pays du Nord (jumelages). La contribution des collectivités françaises à l'aide publique au développement est évaluée à environ 150 millions d'euros chaque année.

En tant que partenariat entre deux collectivités locales, la coopération décentralisée n'a pas pour but premier de réaliser des projets de développement, mais se concentre d'abord sur l'objectif d'amener la collectivité partenaire à être capable de réaliser et de réussir ses projets. En ce sens, la coopération décentralisée est un processus d'apprentissage qui doit reposer sur la capacité à agir de la collectivité partenaire, qu'il s'agit de renforcer, en lui offrant la possibilité de conduire des projets que son budget ne lui permettrait généralement pas. La coopération décentralisée participe ainsi à l'installation de la décentralisation comme un canal de développement crédible et sérieux, dans lequel les populations peuvent avoir confiance, et qui contribue en retour à l'ancrage de la démocratie au niveau local.

Le Département des Yvelines a consacré en 2014 730 104,86€ à ses 10 partenariats de coopération décentralisée.

Tableau résumé des coopérations¹

Pays	Nom de la collectivité	Date de début de la coopération	Domaines de coopération effectifs en 2013 et nature des projets mis en œuvre	Dépenses réelles moyennes par le Département²
Bénin	Groupement intercommunal du Mono (6 communes)	2009	Gestion des déchets : stratégie intercommunale visant à intégrer 150 à 200 000 personnes urbaines dans un service de collecte et de traitement des déchets Accès à l'assainissement : construction d'une quarantaine de latrines publiques et mise en gestion Intercommunalité : accompagnement de la réflexion des élus et préparation administrative pour le processus visant à transformer le GI-Mono en EPCI	235 173,25€/an (181 027,75€ en 2014)
Congo	Département de la Cuvette	2009	Gestion de la voirie : création d'une structure indépendante chargée de la propreté et de la maintenance de la voirie urbaine (routes et caniveaux) Accès à la santé : rénovation et mise à niveau des équipements de centres de santé urbains ou ruraux Jeunesse : création et animation d'un pôle d'animation jeunesse (médiathèque, infrastructures sportives, vie associative)	75 192,29€/an (16 947,22€ en 2014)
Liban	Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh (52 communes)	2009	Tourisme : mise en place de la politique touristique de la Fédération s'appuyant sur une Maison régionale du tourisme dotée de personnel et d'outil de communication, et appui aux projets dans le secteur de l'éco-tourisme, notamment à travers des chantiers jeunes de solidarité internationale	55 057,16€/an (63 542,06€ en 2014)
Mali	Cercle de Kadiolo	2012	Jeunesse : cibler la jeunesse 11-20 ans et améliorer ses conditions de scolarisation, son insertion dans la vie professionnelle et son épanouissement culturel et citoyen	70 185,47€/an (98 367,00€ en 2014)
	Cercle de Kolokani	2012	Agriculture : aménagement du territoire à travers le développement de zones agricoles améliorées et d'infrastructures connexes (pistes, entrepôts...), en particulier la zone du Lac Wegnan	22 634,00€ (13 580,40€ en 2014)
Sénégal	Région de Matam	2007	Eau et assainissement : équipement de toutes les écoles primaires de la Région en latrines ; réalisation d'ouvrages d'alimentation en eau potable dans le village de Tata Bathily	126 266,36€/an (23 649,08€ en 2014)

¹ Les données financières qui seront présentées dans les parties suivantes concernent uniquement les dépenses effectivement réalisées dans le cadre des conventions de coopération signées avec les partenaires. Dans le présent tableau, ce sont l'ensemble des dépenses du Département qui sont présentées : elles incluent les subventions versées (qui n'ont pas été intégralement dépensées localement) ainsi que les dépenses effectuées directement par le Département (volontariats de solidarité internationale, billets d'avion...) dont certaines ne sont pas imputées sur le budget « Yvelines, partenaires du développement ».

² Toutes ressources, toutes dépenses YPD, moyenne annuelle, jusqu'en 2014, données 2014 entre parenthèses

Pays	Nom de la collectivité	Date de début de la coopération	Domaines de coopération effectifs en 2013 et nature des projets mis en œuvre	Dépenses réelles moyennes par le Département ²
			Inondations : construction d'une digue de protection de la ville d'Ourossogui	
	Cadre de concertation des collectivités locales du département de Podor (22 collectivités)	2009	Gestion des déchets : mise en place de services locaux de collecte et de traitement des déchets, réalisation d'ouvrages d'intérêt départemental en matière de valorisation des déchets, équipement des structures de santé en incinérateurs à déchets médicaux	67 512,39€/an (13 083,00€ en 2014)
Togo	Préfecture de Blitta	2007	Agriculture : structuration des filières locales de production et de commercialisation du riz et du maïs, développement des capacités de coordination du Conseil de Préfecture, et soutien aux infrastructures locales et organismes de production	67 071,08€/an (54 951,35€ en 2014)
	Préfecture des Lacs	2007	Lecture publique : création et animation d'un réseau de lecture publique entre 5 bibliothèques	28 859,18€/an (15 441,76€ en 2014)
	Commune d'Anèho	2007	Assainissement : création d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC) pour une zone pilote de 1 200 personnes environ Education secondaire : construction d'un lycée d'enseignement technique et de formation professionnelle pour environ 200 élèves	126 462,46€/an (108 900,24€ en 2014)

Bénin – Groupement intercommunal du Mono

PRESENTATION

Le Groupement intercommunal du Mono (GI-Mono) est une association composée de six communes (Athiémé, Bopa, Comé, Houéyogbé, Grand-Popo, Lokossa) représentant une superficie de 1 605 km² et une population de 450 000 habitants. L'association a été créée en 2010. Son président est le Maire de Comé, Bertin TOSSOU.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2015 identifie 5 axes de coopération : organisation et gestion des déchets ménagers, accès à l'eau potable et à l'assainissement, maîtrise des inondations à travers des actions de prévention et de secours, valorisation du patrimoine du Mono à travers le tourisme et la culture, renforcement de l'intercommunalité.

Le Département des Yvelines verse directement sa contribution au GI-Mono : deux comptes bancaires sont utilisés, dont un réservé aux dépenses cofinancées par l'Union européenne. Le GI-Mono n'ayant pas de ressources propres, ce sont les communes membres qui mobilisent la contrepartie locale.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération est fondée sur trois programmes :

- Renforcement institutionnel du Groupement Intercommunal du GI-Mono qui passe notamment par sa transformation en établissement public de coopération intercommunale (EPCI), ainsi que le permet désormais la loi béninoise. Ce programme a bénéficié d'un soutien financier de la part du Ministère français des affaires étrangères³.
- Gestion intercommunale des déchets urbains des ménages. Il s'agit de concevoir, en collaboration avec les communes membres, un service aux usagers permettant la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers, un regroupement des déchets dans les quartiers dans des conditions sécurisées, puis leur transport vers une décharge finale où les déchets doivent être triés et pour partie valorisés. Ce programme bénéficie d'un soutien financier de la part de l'Union européenne⁴.
- Amélioration des conditions d'accès à l'assainissement dans les lieux publics et collectifs. Ce programme entamé en 2009 a permis l'érection de 36 blocs latrines dans des écoles, mairies d'arrondissement ou certains quartiers. Au vu de l'état dans lequel se trouvaient ces équipements en 2013, une action supplémentaire de renforcement des capacités de gestion a été initiée et finalisée en 2014.

³ Ce financement s'est étalé sur la période 2010-2012, et a représenté un apport de 64 000€.

⁴ Financement conjoint avec le programme SPANC de la commune d'Anèho au Togo. Le montant global du programme conjoint est de 2,2 millions d'euros, dont 1,5 million financé par l'UE et 550 000 euros par le Département des Yvelines, de 2012 jusqu'en 2016.

La mise en œuvre de ces programmes était suivie jusqu'en août 2014 par le représentant local du Département des Yvelines au Bénin (Jérémy CEBRIA), celui-ci ayant souhaité quitter son poste. Son remplacement n'est pas apparu nécessaire au vu de la solidité de l'équipe du GI-Mono et de la présence d'une représentante du Département au Togo : le suivi des activités du Bénin est désormais assuré par Marie-Caroline POURCHET-DAVID, basée à Lomé, qui effectue des visites régulières dans le Mono.

ACTIVITES REALISEES EN 2014

Renforcement institutionnel du GI Mono (5 514,39€) :

Ce programme entamé en 2009 vise principalement la transformation de l'association en EPCI tout en accompagnant les moyens de l'équipe du GI-Mono (don d'un véhicule, la climatisation de la salle de réunion et l'acquisition d'une moto pour le technicien SIG recruté courant 2014).

La tenue d'un atelier début 2014 a permis de dresser le bilan de la coopération intercommunale depuis la création du GI-Mono en présence de partenaires techniques et financiers et de discuter des évolutions structurelles liées à son futur statut. Suite à l'étude de faisabilité du passage de l'association à l'établissement public (dont le rendu final reste à valider), les communes du GI-Mono ont décidé d'entamer les démarches de transformation en EPCI afin de lui transférer la compétence de la gestion des déchets. Malgré une réticence de la commune de Lokossa à en faire partie, les six communes ont finalement pu délibérer au sein de leurs conseils respectifs pour leur adhésion à l'EPCI. Le dossier complet a ainsi pu être déposé auprès du Ministère de la Décentralisation, l'approbation du Conseil des ministres est espérée pour l'automne 2015.

Gestion intercommunale des déchets urbains ménagers (232 309,48€) :

Après deux années consacrées à la mise en place du premier maillon de la collecte des déchets, l'année 2014 a permis de confirmer l'assise de ce service et l'adhésion des ménages (le nombre d'abonnés en hausse de 13% soit 5 316 abonnés au total) et le taux de déchets collectés est intéressant (plus de 20%). Les ONG de pré collectes tendent peu à peu à entrer dans une logique de professionnalisation (on note notamment une forte augmentation de leurs contributions à l'amortissement des tricycles). Concernant le second maillon relatif au regroupement des déchets vers des points intermédiaires construits, la plupart des travaux engagés l'an passé ont été finalisés (4 finalisés en 2014 portant à 10 le nombre de points de regroupements total) et sont prêts à accueillir les déchets collectés.

Toutefois, la mise en fonction de ces points est dépendante de l'aménagement de la décharge finale dont les travaux n'ont pas pu démarrer en 2014 comme prévu. En effet, le nouveau choix du site intervenu en 2013 a impliqué des procédures de validation environnementale plus lourdes qu'escomptées, mais qui ont finalement permis d'aboutir à la certification du site et du projet d'aménagement en septembre dernier, laissant espérer un démarrage des travaux en 2015. Il subsiste néanmoins un blocage important avec l'apparition d'une minorité radicalement opposée au projet (vraisemblablement lié au contexte électoral), qui fait craindre de nouveaux obstacles pour le bon déroulement du chantier. Il a ainsi été proposé d'attendre l'achèvement du processus électoral local (élections prévues fin mai 2015) avant de porter une nouvelle analyse du contexte du projet de décharge, et d'ouvrir une décharge provisoire sur un site repéré de Comé de manière à mettre en route et tester la globalité de la chaîne de collecte.

Enfin les activités de sensibilisation de la population, de concertation et d'échanges d'expériences se sont poursuivies, la visite au Rwanda (délégation de 5 personnes au GI-Mono) a constitué un moment fort de réflexion en 2014 pour la structuration du service et la valorisation des déchets.

Amélioration des conditions d'accès à l'assainissement (2 439,18€) :

Afin d'améliorer la gestion des équipements construits, une étude définissant les modes de gestion appropriés avait été commandée en 2013, la version finale de l'étude a été validée en 2014. Des comités de gestion des équipements ont été mis en place et suivis par les animateurs du GI-Mono durant toute cette année.

BUDGET EXECUTE

Les communes du Mono et le Département des Yvelines (dont la subvention inclut la participation de l'Union européenne) sont les contributeurs au budget du GI-Mono, ce dernier ne disposant pas de ressources propres.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Renforcement institutionnel	28 347,82€	5 514,39€	GI-Mono	0,00€	-258 041,77€
Gestion des déchets (programme UE)	523549,57€	198 745 ,50€	Département des Yvelines ⁵	527 230,00€	486 518,00€
Gestion des déchets (hors programme UE)	29 176,34€	25 610,40€	Communes du Mono	56 283,00€	3 833,25€
Gestion des latrines	2 439,18€	2 439,18€			
TOTAL	583 512,91€	232 309,48€	TOTAL	583 512,91€	232 309,48€

En raison des retards pris pour l'aménagement de la décharge notamment, les dépenses ont été beaucoup moins élevées que prévues, ce qui conduit le GI-Mono à disposer d'une avance de trésorerie en fin d'année de 258 041,77€, sans compter les arriérés des communes qu'il doit percevoir en 2015.

Un appel de fonds a été réalisé auprès de l'Union européenne pour le financement des actions en 2014, pour un montant de 342 196,70€. Au vu du bilan, une partie de ce montant est considérée comme non-consommée et est donc réaffectée à l'année 2015.

PERSPECTIVES 2015

La validation de la transformation du GI-Mono en EPCI par le Conseil des Ministres est attendue pour 2015. L'enjeu tiendra donc à la mise en place effective de cette nouvelle structure.

Concernant la gestion des déchets, il s'agira principalement de mettre en fonction les points de regroupement construits en utilisant de manière provisoire une décharge à Comé tout en préparant les procédures administratives de manière à lancer les travaux d'aménagement de la décharge finale dès que le climat local le permettra. Une partie importante de l'équipement doit également être opérée (camions-bennes, bulldozer...).

Par ailleurs, en vue de permettre l'autonomie du service, deux stages sont prévus courant 2015 : le premier doit aboutir à un diagnostic sur la mobilisation possible des ressources fiscales locales (par les communes, en vue qu'elles les versent au futur EPCI), le second aura pour but d'identifier les formations nécessaires pour les ONG afin de favoriser leurs performances financières. Parallèlement et en vue de favoriser l'adhésion de tous les habitants à la collecte, la mise en place d'un service universel de collecte à petite échelle sera expérimentée sur une petite échelle.

⁵ Les montants attribués au Département des Yvelines comprennent les reliquats positifs des années précédentes ainsi que les subventions nouvellement versées en 2014.

■ Congo – Département de la Cuvette

PRESENTATION

Le Département de la Cuvette est une collectivité locale créée en 2003 représentant une superficie de 10 000 km² pour une population de 160 000 habitants. Le Conseil départemental a été renouvelé en septembre 2014, il est désormais présidé par Chantal YAKO, seule femme au Congo a avoir été portée à la tête d'un exécutif local.

Ces élections, annoncées initialement en 2013, et qui sont restées suspendues avant d'être confirmées début septembre 2014, ont sans aucun doute perturbé le bon fonctionnement de la coopération : les collectivités étaient ainsi empêchées, depuis le début de l'exercice 2014, d'utiliser leurs ressources d'investissement par décision du Ministère de l'intérieur, et les nouveaux bureaux ne se sont mis en place qu'en fin d'année 2014.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 identifie 6 axes de coopération : entretien des voiries et propreté dans les centres urbains, amélioration de la qualité du service de santé de proximité, appui au secteur agricole, animation culturelle en particulier en direction des jeunes, appui à l'organisation d'un service d'incendie et de secours décentralisé, et renforcement des capacités de l'institution départementale.

Sur le plan opérationnel, la coopération s'appuie sur une ONG créée en 2009 du nom de Mboka Bopeto : le Département des Yvelines est membre du Conseil d'administration. Elle est chargée par contrat avec le Département de la Cuvette de la réalisation de certaines prestations, comme l'entretien de la voirie d'Owando ou la maintenance des centres de santé de la Cuvette. Il n'y a pas de contrepartie directe de la part du Conseil départemental de la Cuvette à la coopération : il s'engage cependant à assumer le paiement intégral des contrats avec Mboka Bopeto. Le Département des Yvelines verse directement sa contribution au budget de la Cuvette, sur un compte bancaire séparé.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de quatre programmes en 2014 :

- L'entretien de la voirie d'Owando. Il s'agissait de terminer la mise en place des équipes opérationnelles de Mboka Bopeto pour prendre en charge le nouveau secteur urbain d'Owando dont la mise à niveau avait été effectuée en 2013.
- La maintenance et la rénovation des centres de santé de la Cuvette. En parallèle de la poursuite des activités d'entretien courant des centres de santé, tâche confiée par contrat à Mboka Bopeto par le Conseil départemental, l'identification d'un nouveau programme de rénovations légères, comme celui réalisé en 2009, devait conduire à un premier plan d'investissement.
- Le lancement du pôle d'animation jeunesse d'Owando. Après une phase de concertation avec les parties prenantes intéressées localement par ce projet, il était prévu le

lancement des études et le démarrage des travaux au cours de l'année, avec un appui financier de l'association yvelinoise Fideco.

- L'amélioration de la participation des associations aux politiques publiques. Dans le cadre de sa participation au Programme concerté pluri-acteurs du Congo⁶

La mise en œuvre de ces programmes est suivie par la représentante locale du Département des Yvelines, Natacha BRICKS-YONOW, dont le bureau est situé au siège du Département de la Cuvette à Owando. Sa mission s'est achevée à la mi-décembre, à sa demande. Elle n'a pas été encore remplacée.

ACTIVITES REALISEES EN 2014

Entretien de la voirie d'Owando (6 410,20€) :

Mboka Bopeto pratique, uniquement sur les voies bitumées, le curage des caniveaux, le balayage des chaussées, le fauchage et décapage des bas-côtés, et développe une activité de ramassage de poubelles publiques sur les itinéraires entretenus par l'ONG. L'effectif affecté à cette tâche se compose de 16 ouvriers au 31 décembre, suite notamment à l'extension du service au secteur II de la ville, jusque-là non couvert. Cette intégration du nouveau secteur, qui a demandé près de deux mois de travaux, permet désormais d'entretenir toute les chaussées goudronnées de la ville, soit 24 km. En 2014, Mboka Bopeto a curé un linéaire de 48 km de caniveau, et balayé l'équivalent de 77 km de routes pour la mise à niveau. Elle a ramassé 1 100 m³ de déchets. L'adressage des rues (pose de panneaux portant le nom des rues), entamé en 2012, s'est poursuivi et s'est achevé en mai 2014.

La coordination des acteurs impliqués dans la gestion de la voirie à Owando ne progresse pas, en particulier avec les gestionnaires de réseau. Au quotidien, la Mairie d'Owando prend en charge le balayage des rues et laisse désormais à Mboka Bopeto le soin de curer les caniveaux, toutefois les résidus balayés ne sont pas ramassés et rejoignent ensuite les caniveaux. Depuis l'élection du nouveau Conseil, la réflexion s'accélère pour un transfert du contrat de Mboka Bopeto à la Mairie d'Owando : celle-ci n'est pas encore une commune de plein exercice, cependant la loi stipule que les communes sont en charge de « l'assainissement », ce qui comprend l'entretien des voiries et caniveaux. Le contrat entre Mboka et le Conseil départemental arrivant à son terme en fin d'année 2016, le Conseil souhaiterait approfondir les discussions avec la Mairie pour que celle-ci prenne en charge le contrat à partir de 2017.

Le fonctionnement des activités de Mboka Bopeto reste marqué par une incertitude récurrente en raison de l'irrégularité des paiements contractuels par le Conseil départemental, qui a pu conduire à des risques de chômage technique, ou à retarder la livraison de certaines prestations (panneaux de rue) par manque de trésorerie pour solder les commandes. En fin d'année 2014, le Conseil demeurait redevable d'environ 30 000€ à Mboka Bopeto, pour environ 55 000€ facturés.

On notera avec attention l'intérêt du nouveau Conseil pour les capacités de Mboka Bopeto, qui est sollicité pour le nettoyage de la gare routière (équipement public départemental, qui devrait être délégué prochainement à un opérateur privé), et l'entretien des marchés départementaux d'Owando et d'Oyo. Des contrats sont en cours de préparation pour l'année 2015.

Maintenance et rénovation des centres de santé (25 347,43€) :

Le CSI de Tongo avait été électrifié fin 2013, mais la facture n'a été réglée qu'en 2014, et explique l'essentiel des dépenses du programme « santé » cette année. Les interventions dans les CSI pour maintenance, contractualisées avec le Conseil départemental pour environ 12 000€ par an, ont

⁶ Voir rubrique « Partenariats en lien avec la coopération décentralisée »

donné lieu à 72 visites d'inspection dans 22 centres de santé et hôpitaux (sur les 56 structures que compte le Département).

La mission de diagnostic en vue d'identifier un programme de rénovations légères s'est déroulée en juin 2014, 5 centres ont été concernés par la mission. Néanmoins, en raison du calendrier électoral, les autorités du Département n'ont donné aucune suite à cette mission. Les résultats pourront néanmoins donner lieu à la conception d'un programme pour l'année 2015.

Pôle d'animation jeunesse d'Owando (0€).

Ce pôle intègre dans une même enceinte quatre fonctions : une bibliothèque-médiathèque (à construire), une maison des associations (à rénover), un centre d'orientation (à rénover) et des infrastructures sportives (à compléter). Un atelier de concertation s'est déroulé en avril 2014 avec les différents services et acteurs concernés par le projet, qui a permis d'affiner la définition des besoins et le fonctionnement du futur site. La première pierre a été posée lors de la visite au Congo du Président Pierre BEDIER en juin 2014. Toutefois, la collaboration avec l'architecte identifié par le Conseil n'a pas été très efficace, en outre il ne semble pas en mesure de prendre en compte la demande d'utilisation des matériaux locaux que les autorités souhaitent promouvoir à travers ce projet. D'intenses efforts ont par ailleurs été nécessaires pour sécuriser juridiquement les droits du Conseil départemental sur la parcelle concernée : au 31 décembre, et après plusieurs rebondissements, il semble que la situation du terrain soit clarifiée, mais nécessite encore un acte juridique de la part des services de la Préfecture.

Participation des associations aux politiques publiques (0€).

Deux associations, domiciliées à Makoua, sont parties prenantes du PCPA. Ce faible nombre incite à ouvrir davantage la concertation avec les organisations de la société civile, quand bien même ces organisations se montrent moins structurées et organisées que ces deux-là. Il était donc question d'établir un recensement des associations locales, en vue d'organiser un atelier préparatoire à la mise à jour des plans de développement locaux. Cette action n'a pu être mise en œuvre, en raison de l'indisponibilité des élus. Par ailleurs, selon les informations communiquées par l'Ambassade de France, il semble qu'un partenariat soit en cours de discussion entre le Ministère congolais de l'intérieur et un bureau d'études français pour proposer une méthodologie d'élaboration des Plans de développement locaux départementaux. De ce fait, il apparaît raisonnable de suspendre cette activité le temps de clarifier cette méthodologie.

BUDGET EXECUTE

La convention de coopération ne comprend que les engagements du Département des Yvelines, seul contributeur. La contrepartie du Département de la Cuvette est apportée dans le cadre des contrats de service passés avec Mboka Bopeto, dont le montant n'est pas inscrit dans les conventions. A titre informatif, en 2014, le Département de la Cuvette a versé 79 192€ à Mboka Bopeto (pour un montant dû de 110 000€ environ, inclus des arriérés de 2013).

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Route et propreté urbaine	6 410,87 €	6 410,20 €	Département de la Cuvette	0,00 €	- 24 337,06 €
Santé	66 624,00 €	25 347,43 €	Département des Yvelines	144 636,87 €	56 100,80 €
Jeunesse	68 602,00 €	- €			
Gouvernance	3 000,00 €	- €			
TOTAL	144 636,87 €	31 763,74 €	TOTAL	144 636,87 €	31 763,74 €

Au 31 décembre, le Département de la Cuvette disposait d'une avance de 24 337,06€ pour financer la poursuite des activités en 2015. Il est à noter que le Département n'a encore pas versé sa contribution prévue par la convention 2014-1 (88 536,20€), ayant annoncé que le

premier versement interviendrait lorsque les reliquats disponibles au niveau du Conseil départemental seront quasiment épuisés.

PERSPECTIVES 2015

L'élection du nouveau Conseil départemental semble avoir apporté une nouvelle dynamique à l'institution, qui est cependant menacée par l'amaigrissement important des budgets locaux (division par 4 des dotations de l'Etat pour le fonctionnement et par 2 des dotations d'investissement), en raison de la crise du prix du pétrole qui affecte durement les finances publiques congolaises. Néanmoins, des pistes encourageantes de coopération sont identifiées pour l'année 2015, qui sera également une année de renouvellement de la convention-cadre :

- Poursuite de l'aménagement du pôle d'animation jeunesse. Une première tranche de travaux pourrait avoir lieu cette année, sur les infrastructures à rénover, permettant une ouverture partielle du site en fin d'année (maison des associations, infrastructures sportives, et bureau d'orientation dont le financement serait apporté par le Ministère de la Jeunesse et de la Citoyenneté). Pour la bibliothèque/médiathèque, un partenariat avec l'école d'architecture de Versailles est envisagé, qui permettrait de concevoir un bâtiment moderne en matériaux locaux et qui pourrait devenir un symbole visuel fort pour la ville ;
- Poursuite de l'autonomisation de Mboka Bopeto : aucun budget n'est spécifiquement prévu pour renforcer les moyens de l'association, mais un accompagnement durable par le biais du siège au Conseil d'administration est nécessaire, pour conseiller Mboka Bopeto sur sa stratégie de développement suivant un modèle économique pur ;
- Poursuite du programme de rénovation des CSI, sur la base du rapport de mission de juin 2014 ;
- Enfin, une réflexion est amorcée pour renforcer l'institution départementale elle-même, à travers le triptyque « capacités – ressources propres – financements extérieurs », qui est la tendance nouvelle que le Département des Yvelines souhaite impulser dans toutes ses coopérations.

L'adoption d'une nouvelle convention-cadre serait prévue à la fin du premier semestre, et serait l'occasion d'une visite en France de la Présidente. La convention-cadre aurait une durée correspondant au mandat de la nouvelle équipe (2015-2019).

■ Liban – Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough

PRESENTATION

La Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftough est une intercommunalité de 52 communes représentant une superficie de 300 km² pour une population de 200 000 habitants. Le Conseil de la Fédération a été élu en 2013 dans la continuité des élections municipales. Il est présidé par le Maire de Zouk Mikail, Nouhad NAUFAL.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2013-2015 identifie 3 axes de coopération : le développement d'une politique touristique et de projets destinés à mettre en valeur le patrimoine local, la conservation et la valorisation du patrimoine naturel, historique et immatériel (savoir-faire traditionnels notamment), et la promotion des échanges culturels avec les Yvelines.

Une Maison régionale du tourisme a été fondée en 2012 sous la forme d'un service de la Fédération, qui doit être le vecteur opérationnel de la coopération. Sur le plan financier, le Département verse sa contribution au budget de la Fédération, sur un compte séparé. La Fédération apporte une contrepartie locale sous la forme d'une prise en charge du salaire du Responsable de la Maison régionale du tourisme, qui n'apparaît pas dans les conventions. Les municipalités membres, qui bénéficient de projets conduits dans le cadre de chantiers jeunes, peuvent également être amenées à contribuer ponctuellement.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de trois programmes en 2014 :

- L'accompagnement de la Maison régionale du tourisme. Il s'agit de renforcer ses capacités administratives, de planification et de coordination, pour en faire le moteur du développement touristique de la Fédération.
- L'aménagement de sentiers de randonnée pédestre, qui doivent participer au développement du tourisme vert dans la Fédération. Ces aménagements sont réalisés dans le cadre de chantiers jeunes de solidarité internationale avec de jeunes Yvelinois.
- La mise en œuvre du projet « Vie à l'ancienne », consistant en l'aménagement de gîtes d'étapes de nature « rustique » dans une vallée de la Fédération, et l'animation d'un point local d'information touristique. Ce projet est la continuation d'un programme financé par l'Union européenne qui a permis la réhabilitation des bâtiments. Le projet « Vie à l'ancienne » bénéficie d'un soutien financier du Ministère de l'intérieur⁷ accordé fin 2012.

La mise en œuvre de ces programmes est réalisée par le Responsable de la Maison régionale du tourisme, Rachid OTAKI⁸. Il peut bénéficier du concours des communes qui accueillent les

⁷ Dans le cadre du programme 301 « coopération et migration ». Ce financement de 50 000€ a été acquis grâce à la participation d'une association de la diaspora libanaise basée à Montigny-le-Bretonneux. Le coût prévisionnel global du projet est de 118 000€.

⁸ Arrivé à son poste en février 2014.

chantiers jeunes, ainsi que de celui du Comité départemental de la randonnée pédestre des Yvelines (Codérando78), et d'Yvelines Tourisme.

ACTIVITES REALISEES EN 2014

Maison régionale du Tourisme (31 191,57€) :

Un nouveau responsable a été recruté en février, après le départ de la précédente en novembre 2013. Son salaire est pris en charge par la Fédération et représente la contribution de celle-ci à la coopération avec les Yvelines. Sur le plan de la gouvernance de la Maison régionale du tourisme, une demande a été formulée en 2013 pour étudier les modalités de sa gouvernance, et notamment les questions de son autonomie par rapport à la Fédération et celle de sa représentativité du secteur du tourisme (acteurs publics et privés), cependant cette étude n'est toujours pas enclenchée. En revanche, l'élaboration du Schéma directeur de la randonnée pédestre, qui doit recenser l'ensemble des sentiers existant, identifier les projets d'aménagement de sentier pour donner une cohérence à l'ensemble, et arrêter une charte d'aménagement harmonisée pour tous les sentiers, a pu être lancée : la Fédération s'appuie pour cela sur un cabinet d'études libanais.

Du côté de la communication, le site internet de la MRT n'est toujours pas ouvert, en raison principalement des retards pris dans la collecte des données et dans la mise en place des procédures informatiques d'alimentation du site avec le prestataire. La MRT a tenu durant l'été un stand de promotion des produits locaux, à l'occasion du Festival des nuits du vieux souk de Zouk Mikail, qu'elle a par ailleurs sponsorisé.

Aménagement de sentiers de randonnée (19 178,24€) :

Dans la continuité des travaux entamés en 2013 pour l'aménagement du Sentier des sources à Kfour (dont les derniers travaux se sont déroulés au printemps 2014), une extension a été réalisée au cours de l'été 2014. Il n'a pas été possible cette fois d'impliquer des jeunes Yvelinois, les élections municipales en France ont retardé la décision des communes sollicitées. Seuls des groupes scouts libanais y ont donc pris part, et ont aménagé 2,35 km supplémentaires. Une partie des travaux sera achevée en 2015.

Vie à l'ancienne (34 410,90€) :

Ce programme souffre toujours de retards importants depuis l'obtention du financement du MAE fin 2012. Néanmoins, les travaux lourds dans les gîtes (raccordement à l'eau, à l'électricité, pose de chauffe-eau solaires, fosse septique...) ont été réalisés. L'équipement intérieur des gîtes reste à organiser, de même que celui du Point d'information touristique de Rayfoun. La mission du Codérando78, qui avait eu lieu en fin d'année 2013, a permis à la Fédération de finaliser 4 itinéraires autour de la vallée Wadi-el-Salib, dans laquelle se trouvent les gîtes, et l'édition de ces itinéraires sous forme de topoguide est programmée pour le début d'année 2015. L'étude visant à recenser les éco-activités de la vallée a été livrée à l'automne, mais ses résultats ont été jugés décevants. Ils permettront néanmoins de travailler sur une brochure de présentation de la vallée et d'alimenter un peu le site internet.

BUDGET EXECUTE

La Fédération prend en charge directement le salaire du Responsable de la MRT, en tant que contrepartie locale, cette dépense est retracée ici mais n'apparaît pas sur le compte bancaire dédié à la coopération.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Maison régionale du tourisme	40 700,00 €	31 191,57 €	Compte Yvelines-Kesrouan	- €	- 65 510,24 €
Aménagement de	42 856,33 €	19 178,24 €	Département des Yvelines	172 416,10 €	138 888,29 €

sentiers					
Vie à l'ancienne	106 559,77 €	34 410,90 €	Fédération Kesrouan-Ftouh	17 700,00 €	11 402,66 €
TOTAL	190 116,10 €	84 780,71 €	TOTAL	190 116,10 €	84 780,71 €

Au 31 décembre, la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh disposait d'une avance de 65 510,24€ pour financer la poursuite des activités en 2015, et elle doit encore mobiliser sa contrepartie prévue pour le projet « Vie à l'ancienne » (4 500€) dans le cadre des cérémonies d'inauguration et de clôture du projet.

PERSPECTIVES 2015

Le Schéma directeur de la randonnée pédestre qui devrait être adopté en fin de premier semestre fournira un cadre de planification et d'aménagement pour les futurs sentiers, qui demeurent une activité appréciée par toutes les parties avec l'implication des jeunes des deux territoires. Le climat politique du Liban ne semble pas devoir affecter cette activité. Une nouvelle extension du Sentier des sources à Kfour est en préparation pour 2015.

Le projet « Vie à l'ancienne » n'a pas encore atteint un rythme suffisant, mais son inauguration est programmée pour le mois de mai, il faudra donc que la Fédération puisse tenir les délais prévus ; la gestion des deux équipements (gites et point d'information touristique) n'est pas encore déterminée, malgré la proposition de conventions de gestion avec une association locale formulée depuis fin 2013. La promotion des sentiers et des activités de randonnées va dépendre de la qualité des outils de communication élaborés (site, brochure), mais aussi de la bonne préparation des ressources humaines à cette étape : de ce point de vue, il sera nécessaire de prévoir des actions de formation en 2015.

■ Mali – Cercle de Kadiolo

PRESENTATION

Le Cercle de Kadiolo est une collectivité locale créée en 1992 représentant une superficie de 5 375 km² pour une population de 330 000 habitants. Le Conseil de Cercle a été élu en 2009 et est présidé par Moulaye DIABATE. La situation au Mali est marquée par l'environnement post-crise, qui n'a pas trop altéré le fonctionnement de la collectivité, mais qui a empêché toute mission de terrain du Département des Yvelines. Des élections locales, annoncées pour l'automne 2014, ont pu entraîner un ralentissement des activités, toutefois l'annonce de leur report a été effectué suffisamment tôt pour éviter une période d'attentisme.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 porte sur un thème structurant, les jeunes de 12 à 20 ans, et se décline en quatre axes : l'amélioration des conditions d'enseignement dans le secondaire⁹, l'accompagnement des jeunes déscolarisés et des jeunes mères en vue de leur insertion professionnelle, l'insertion sociale, culturelle et politique des jeunes dans la vie adulte, et le renforcement des capacités du Cercle en matière de politique jeunesse.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de quatre programmes en 2014 :

- L'amélioration des conditions d'enseignement dans les établissements secondaires. Il s'agit essentiellement d'opérations destinées à doter les établissements d'un accès à l'eau et à l'assainissement, de sécuriser les élèves (clôture), et de compléter l'équipement en mobilier et fournitures.
- L'insertion sociale, culturelle et sportive des jeunes. Les actions visent à contribuer à la formation des jeunes aux enjeux de société, et à leur proposer davantage d'activités leur permettant de s'investir en dehors du cadre scolaire.
- L'insertion professionnelle des jeunes. Les actions envisagées visent à établir une stratégie à l'échelle du Cercle en vue de favoriser l'emploi des jeunes déscolarisés et des jeunes mères en particulier.
- Le renforcement des capacités du Cercle. Il s'agit autant d'un renforcement des compétences des élus et agents que d'améliorer les moyens matériels d'exercice des missions du Cercle.

La mise en œuvre de ces programmes est principalement réalisée par le Secrétaire général du Cercle, Abdoulaye KANTE.

⁹ Au démarrage du programme, les Cercles avaient la compétence des seconds cycles (collèges). Suite à une réforme intervenue en 2013, les lycées leur sont désormais dévolus.

Amélioration des conditions d'enseignement dans les établissements secondaires (35 735,05€) :

Deux établissements ont bénéficié d'un accès à l'eau potable, l'un sous forme d'un puits à grand diamètre, l'autre situé en milieu urbain a pu être raccordé au réseau de la ville. Deux autres établissements ont été clôturés et du mobilier a été fourni à deux écoles et une bibliothèque scolaire. Dans le cadre du partenariat signé par le Département avec le PS-Eau, un expert de cette association s'est rendu une journée sur place pour accompagner le Conseil de Cercle dans la rédaction du cahier des charges d'une étude visant à établir un diagnostic de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans tous les établissements scolaires du Cercle et à proposer une stratégie d'intervention prioritaire, que le Département envisage de proposer à un financement de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Insertion sociale, culturelle et sportive des jeunes (9 947,29€) :

Cette activité s'est concrétisée cette année par la réhabilitation de deux terrains de basket et la dotation d'établissements scolaires en équipement sportifs afin de promouvoir la pratique sportive. De plus, la semaine culturelle et sportive annuelle organisée par le Cercle a réuni des jeunes scolaires de 11 à 20 ans venant des établissements secondaires et professionnels des 9 communes du Cercle pour des challenges de culture générale et des activités sportives (près de 100 jeunes et encadrants réunis cette année).

Insertion professionnelle des jeunes (0€)

Cet axe n'a pas été développé en 2014 du fait de la signature tardive de la convention 2014. Une première ébauche de cahier des charges pour une étude destinée à recenser les différents dispositifs existant en matière d'insertion des jeunes et à établir une stratégie d'intervention pour le Cercle a pu être commencée.

Renforcement des capacités du Cercle (14 196,04€) :

Il s'est principalement agi de doter le Cercle de moyens informatiques et d'une connexion internet afin de favoriser notamment la communication à distance avec le Département des Yvelines.

BUDGET EXECUTE

Le Département des Yvelines contribue à hauteur de 95% des dépenses (prévisionnelles et réalisées). La subvention départementale est versée directement sur le budget général du Cercle, auprès du Trésor public malien. Cependant les lignes budgétaires spécifiques pour les activités de coopération y sont clairement identifiées. Le Cercle engage sa contrepartie financière auprès du Trésor public pour contribuer spécifiquement à ces actions.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Amélioration des conditions enseignement	99 066,28 €	35 737,05 €	Compte Yvelines-Kadiolo (TP)	278,00 €	-88 429,30 €
Animation sociale, culturelle et sport	39 941,00 €	9 947,29 €	Département des Yvelines	165 775,28 €	144 393,68 €
Renforcement capacité cercle	15 245,00 €	14 196,04 €	Cercle Kadiolo	9 542,00 €	3 916,00 €
Insertion professionnelle	21 343,00 €	- €			
TOTAL	175 595,28 €	59 880,38 €	TOTAL	175 595,28 €	59 880,38 €

Au 31 décembre, le Cercle de Kadiolo disposait d'un reliquat de subvention de 88 429,30€ de la part du Département des Yvelines, à quoi s'ajoute la contribution 2014 non mobilisée du Cercle de Kadiolo d'un montant de 5 626€.

Si les actions d'amélioration des conditions d'enseignement se poursuivent (avec notamment un important forage solaire au Lycée de Fourou), les principaux enjeux de la coopération en 2015 tiennent en l'établissement de plusieurs études en vue d'asseoir une véritable politique du Cercle de Kadiolo en faveur de la jeunesse afin de dépasser les actions ponctuelles identifiées au cas par cas. Pour ce faire, un important état des lieux de l'accès à l'eau et à l'assainissement dans l'ensemble des établissements secondaires du Cercle a été lancé début 2015 de manière à pouvoir disposer d'un plan d'investissement mais aussi d'identifier les conditions de l'entretien et la gestion des équipements existants et futurs. Concernant la politique d'animation jeunesse, un état des lieux des activités culturelles et sportives à destination des jeunes est également prévu pour début en 2015. Enfin, avant de mettre en place des actions concrètes dans le domaine de l'insertion professionnelle des jeunes, il est apparu nécessaire qu'un diagnostic territorial soit mené de manière à connaître les publics cibles, leurs besoins et les débouchés locaux afin d'identifier les pistes possibles à mettre en œuvre par la suite pour favoriser leur accès à l'emploi.

L'année 2015 verra par ailleurs l'engagement de discussions avec les élus du Cercle en vue du renouvellement de la convention-cadre. Cette nouvelle phase devrait coïncider avec des élections locales qui devraient se tenir avant la fin de l'année 2015.

■ Mali – Cercle de Kolokani

PRESENTATION

Le Cercle de Kolokani est une collectivité locale créée en 1992 représentant une superficie de 14 380 km² pour une population de 250 000 habitants. Le Conseil de Cercle a été élu en 2009 et est présidé par Djadji DIARRA. Le constat sur la situation au Mali fait pour le Cercle de Kadiolo est identique ici.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 porte sur un thème structurant, le secteur primaire de production (agriculture, élevage...), et se décline en quatre axes : la mise en valeur du potentiel hydrique, l'aménagement de zones de production, l'écoulement des productions primaires, et la sécurité alimentaire.

Le financement des actions repose sur une clé de répartition entre les deux collectivités, 95% étant financés par le Département, 5% par le Cercle.

PROGRAMMES EN COURS

L'année 2014 a principalement permis de finaliser l'action démarrée en 2013 relative à l'aménagement d'un parc à bétail dans le marché de Kolokani, l'élevage constituant l'une des activités économiques majeures du Cercle.

Parallèlement et hors convention de coopération, cette année a permis d'engager la réflexion sur l'important projet d'aménagement de la zone humide du lac Wegnan qui a abouti à la conclusion d'un marché d'assistance technique entre le Département et le Centre international de développement et de recherche (CIDR), à la tête d'un consortium impliquant notamment la SAFER-IDF, afin de mener les études préalables nécessaires et dimensionner le projet en conséquence. Le marché inclut une implication du CIDR dans la recherche des financements, par exemple auprès de l'Agence française de développement, pour la réalisation des actions que l'étude retiendra. Ce marché de services porte sur un montant global de 83 752€ sur 1,5 an.

La mise en œuvre de ces programmes est principalement réalisée par le Secrétaire général du Cercle, Moctar DOUCOURE. Ce dernier est arrivé en cours d'année 2014 et prend progressivement ses marques sur les programmes de coopérations.

ACTIVITES REALISEES EN 2014

Aménagement du parc à bétail de Kolokani (46 709,94€) :

Les travaux démarrés en 2013 du complexe comprenant deux enclos, un parc de vaccination, un quai d'embarquement, un bâtiment administratif, un bloc latrines et un forage ont été finalisés en 2014. Le titre foncier de l'infrastructure a par ailleurs été acquis par le Cercle.

BUDGET EXECUTE

Le Département des Yvelines contribue à hauteur de 95% des dépenses (prévisionnelles et réalisées), le Cercle de Kolokani prend en charge sur ces ressources propres la différence au titre

de la contrepartie locale. La subvention départementale est versée directement sur le budget général du Cercle auprès du Trésor public malien.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Complexe de vente du bétail	49 915,50 €	46 709,94 €	Cercle Kolokani	8 359,96 €	5 154,80 €
		- €	Département des Yvelines	41 555,54 €	41 555,14 €
TOTAL	49 915,50 €	46 709,94 €	TOTAL	49 915,50 €	46 709,94 €

Au 31 décembre, le Cercle de Kolokani disposait d'une trésorerie disponible de 3 205,16€ correspondant au montant encore attendu de sa contribution.

La première tranche du marché conclu par le Département avec le CIDR, représentant 58 755€, a été engagée sur le budget 2014 mais aucune dépense n'a été faite. Il faut noter que cette dépense n'apparaîtra pas dans les conventions passées avec le Cercle.

PERSPECTIVES 2015

Pour les années futures, les partenaires ont choisi de concentrer leurs efforts sur le projet d'aménagement de la zone du lac Wegnan qui apparaît comme une ressource essentielle de la région pour le développement du secteur agricole productif. Cependant, considérant la valeur du site (la zone est placée sous l'égide de la convention de RAMSAR¹⁰, certaines espèces végétales et animales sont classées en voie de disparition) et au vue de la complexité techniques de tels aménagements (barrages, retenues d'eau, aménagement de terres agricoles etc.) et de leur gestion foncière et fiscale, le Cercle et le Département ont souhaité faire appel à un organisme capable d'accompagner le Cercle à identifier le projet et mener les études préalables nécessaires (techniques, hydrologiques et foncières). Le marché d'assistance passé avec le CIDR a ainsi été conclu fin 2014 et prévoit une première mission d'identification à Kolokani courant 2015 qui permettra d'identifier et budgétiser les futurs aménagements et activités à mettre en place d'ici la fin d'année.

Comme pour le Cercle de Kadiolo, l'année 2015 verra par ailleurs le renouvellement de la convention-cadre de coopération, une fois les élections locales passées.

¹⁰ La Convention de Ramsar, officiellement Convention relative aux zones humides d'importance internationale, est un traité international adopté le 2 février 1971 pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides, qui vise à enrayer leur dégradation ou disparition, en reconnaissant leurs fonctions écologiques ainsi que leur valeur économique, culturelle, scientifique et récréative.

■ Sénégal – Région de Matam

PRESENTATION

La Région de Matam est une collectivité locale créée en 2002 représentant une superficie de 29 616 km² pour une population de 550 000 habitants. Le Conseil régional a été élu en 2009 et est présidé par Abdoulaye DRAME. La fin de l'année 2013 a été marquée par le vote de la réforme de l'organisation territoriale, qui prévoit la suppression des régions, la création des départements et la communalisation complète du territoire. Suite à cette réforme, des élections locales ont eu lieu en juin 2014, et trois départements ont pris la succession de la Région. La mise en œuvre de la réforme a donc eu un impact important sur le déroulement des activités en 2014, puisque les régions ont cessé de fonctionner en juillet, et les nouveaux départements n'ont été véritablement installés qu'en fin d'année.

La convention-cadre de coopération a l'originalité d'être tripartite, puisqu'elle y associe la Fédération des associations pour le développement de la région de Matam (FADERMA). Cette convention-cadre a été signée pour la période 2010-2014. Elle adopte un thème structurant, « l'eau source de vie et de développement », qui peut se décliner en actions dans les domaines de l'accès à l'eau et à l'assainissement, des productions humaines liées à l'utilisation de l'eau (agriculture, pisciculture, artisanat, tourisme...), ou de la préservation de la ressource naturelle.

Le caractère tripartite de la convention implique une coordination (comité de pilotage) qui s'exerce à la fois pour les projets d'acteurs yvelinois soutenus par le Département et dans le contexte de la coopération décentralisée. Sur le plan financier, le Département verse directement à la Région de Matam sa contribution, soit sur le compte ouvert au Trésor public sénégalais, soit sur un compte séparé pour les actions tripartites.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de trois programmes en 2014 :

- Protection de la ville d'Ourossogui contre les inondations. Ce projet a débuté en 2008 mais a dû être remis à plat en 2010. Il consiste à réaliser différents ouvrages de protection en matériaux locaux afin d'éviter à certains quartiers les inondations durant la saison des pluies.
- Equipement des écoles primaires en latrines. Ce projet a démarré en 2012 et bénéficie d'un cofinancement du Ministère des affaires étrangères¹¹. Il doit aboutir à ce que chaque école primaire de la région dispose de latrines, ce qui représente environ 80 sites.
- Villages « eau, source de vie et de développement ». Il s'agit de développer sur un territoire donné toutes les applications liées à la présence d'eau, principalement en matière d'accès à l'eau potable, d'élevage et d'agriculture.

La mise en œuvre de ces programmes est suivie par le représentant local du Département des Yvelines, Edgar TOHOUEGNON, dont le bureau est situé à Matam. Il bénéficie par ailleurs du

¹¹ Dans le cadre du programme 301 « coopération et migration ». Le financement de 145 545€ a été acquis grâce à la participation de la Faderma au projet. Le coût prévisionnel global du projet est de 560 000€ jusqu'en 2015.

concours de l'association AGIRabcd Yvelines pour le suivi technique des ouvrages de protection d'Oourossogui.

ACTIVITES REALISEES EN 2014

Protection de la ville d'Oourossogui contre les inondations (0€) :

La première partie de l'année a été employée aux multiples démarches destinées à faire enregistrer le marché conclu en fin d'année 2013 pour la construction des ouvrages de protection situés en amont de la digue. Ces démarches ont été longues, et n'ont abouti qu'en fin de premier semestre, ce qui coïncidait avec la suppression de la Région et ce qui a donc empêché son exécution. Il a fallu attendre d'une part l'installation des nouveaux conseils départementaux, puis l'arrêté du gouverneur régional, pour entreprendre les nouvelles démarches d'homologation du marché au nom du nouveau Conseil départemental de Matam, dans lequel se trouve la ville d'Oourossogui. En décembre, la décision a été prise de concert avec le Conseil départemental et la ville d'Oourossogui d'étendre par avenant le marché à la réfection de la digue en terre, qui devait faire l'objet d'une seconde tranche de financement. Le début des travaux était prévu pour le premier trimestre 2015.

Pas d'écoles sans latrines, 100 latrines pour les écoles (137 587,13€) :

Ce programme a pu continuer sur la lancée de 2013 du fait de la mise en place d'un compte bancaire externe cogéré par la Région et la Faderma. Les principales activités ont concerné l'achèvement et le paiement des travaux de construction de latrines initiés en 2013 (47 écoles bénéficiaires), la conduite des actions de formation à la gestion des latrines et de sensibilisation des élèves et équipes enseignantes aux bonnes pratiques d'hygiène. Avec la disparition de la Région, la deuxième tranche de travaux qui devait être lancée cette année n'a pu être programmée. Cependant, pour pouvoir achever le programme, un appel à manifestation d'intérêt auprès d'ONG locales a été préparé en décembre, qui devrait permettre d'identifier un partenaire opérationnel en mesure d'achever le programme en 2015. Environ 30 latrines restent encore à construire.

Village « eau, source de vie et de développement » (0€) :

Suite aux études techniques de faisabilité réalisées en 2013 pour la création d'un forage d'eau potable dans le village de Tata Bathily, un forage d'étude permettant de confirmer la disponibilité de la ressource hydrique était prévu, malheureusement aucun candidat ne s'est présenté à l'appel d'offres. En raison de la suppression prochaine des Régions, ce marché n'a pas été relancé et le projet a été suspendu, dans l'attente de le réintroduire éventuellement auprès du Conseil départemental de Kanel.

Dévolution du patrimoine de la Région aux départements :

Le patrimoine des Régions a été recensé et réparti entre les départements qui ont pris la suite de celles-ci. Pour la Région de Matam, un arrêté du gouverneur est venu clarifier la situation des fonds restant disponibles dans le cadre de la coopération Yvelines-Matam : le compte des fonds disponibles a été arrêté à 203 033,70€ (hors programme « 100 latrines », qui est géré sur un compte à part), et ont été répartis entre le Conseil départemental de Matam (197 164,36€) et le Conseil départemental de Kanel (5 869,33€). Sur ce montant global, 170 534,48€ correspondent aux fonds du Département des Yvelines et 32 499,22€ correspondent aux contreparties non honorées jusque-là par la Région de Matam. Ces sommes sont donc réaffectées aux prochaines actions de coopération des Yvelines avec les Départements de Matam et de Kanel dans les proportions indiquées.

BUDGET EXECUTE

Trois contributeurs participent à cette coopération : le Département des Yvelines (qui reverse la subvention reçue du Ministère des affaires étrangères), la Région de Matam et la Faderma.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Protection Oourossogui	212 667,00 €	- €	Compte Yvelines-Matam	- €	- 245 339,77 €
Pas d'école sans latrines	218 139,00 €	137 587,13 €	Département des Yvelines	419 625,28 €	350 427,68 €
Forage Tata Bathily	22 867,00 €	- €	CR Matam	28 778,72 €	32 499,22 €
Dévolution patrimoine	- €	- €	Faderma	5 269,00 €	- €
TOTAL	453 673,00 €	137 587,13 €	TOTAL	453 673,00 €	137 587,13 €

Au 31 décembre, les disponibilités financières de la coopération Yvelines-Matam atteignaient 245 339,77€. Ces disponibilités se répartissaient de la manière suivante : 42 306,07€ sur le compte bancaire dédié au programme « 100 latrines » (reliquat de subvention du Département des Yvelines), 197 164,36€ affectés au Conseil départemental de Matam, et 5 869,33€ affectés au Conseil départemental de Kanel.

PERSPECTIVES 2015

Des échanges ont été entamés avec deux des trois départements issus de la suppression de la Région (hors Département de Ranérou) pour poursuivre les actions de coopération. Des accords-cadres seront donc proposés en 2015, tenant compte des orientations nouvelles de la coopération yvelinoise en matière d'autonomisation des collectivités partenaires. La réalisation de la digue demeure une priorité, et les deux tranches (protection amont et renforcement de la digue) seront réalisées simultanément, le Conseil départemental de Matam ayant accepté d'apporter une contribution supplémentaire à l'opération.

■ Sénégal – Département de Podor

PRESENTATION

Le Cadre de concertation locale du département de Podor est un regroupement non statutaire des 22 collectivités (22 communes depuis les élections de juin 2014) du département de Podor. La superficie du territoire concerné est de 12 947 km² pour une population estimée à 450 000 habitants. Le Cadre a été institué en 2010 et a porté à sa tête le Président de la communauté rurale de Gamadji Saré, Thierno K. NDIAYE. Il dispose d'un Secrétariat technique chargé de la mise en œuvre des actions de coopération, dont l'animation a été confiée par convention à l'Agence régionale de développement de la Région de Saint-Louis.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2009-2014 est basée sur un thème structurant, la gestion et la valorisation des déchets, et se décline en trois axes : la planification de la gestion des déchets des ménages à l'échelle départementale et son opérationnalisation, la gestion des déchets spéciaux, l'expérimentation de la valorisation des déchets.

Le Département des Yvelines verse ses subventions à l'Agence régionale de développement sur un compte ouvert au nom de la coopération, lequel recueille également les cotisations et contributions des collectivités membres du Cadre. La clé de répartition des coûts varie selon les types d'action, elle se situe autour de 90% pour le Département et 10% pour les communes du Cadre.

En décembre 2013, le gouvernement sénégalais a adopté une réforme de l'architecture de la décentralisation, qui conduit notamment à la disparition des Régions au profit de la création de Départements, et à la communalisation intégrale du territoire (transformation des communautés rurales en communes). Les élections locales de juin 2014 ont été l'occasion d'un renouvellement profond de la classe politique locale.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de trois programmes en 2014 :

- La gestion municipale des déchets ménagers. Après l'étude de diagnostic départemental réalisée en 2012, des services locaux et simplifiés de gestion des déchets sont mis en place dans les centres urbains des collectivités du Cadre.
- L'équipement des structures de santé en incinérateurs adaptés. Ce programme bénéficie d'un cofinancement du Ministère des affaires étrangères¹² attribué fin 2012. Il consiste à équiper une quarantaine de structures en incinérateurs conformes aux prescriptions des autorités sénégalaises.
- La valorisation des déchets. Il s'agit dans ce programme d'étudier les différentes possibilités de valorisation économique des déchets puis de réaliser des

¹² Dans le cadre du programme 301 « coopération et migration ». Le financement de 99 430€ a été acquis grâce à la participation de l'Association pour le développement du département de Podor, basée au Blanc-Mesnil (93). Le coût prévisionnel global du projet est de 204 000€.

expérimentations dans différentes localités ayant mis en place des systèmes de collecte des déchets.

La mise en œuvre de ces programmes est suivie par le Secrétaire permanent du Cadre de concertation, Mamadou DIOP, dont le bureau est situé au siège de l'Agence régionale de développement à Saint-Louis. Le représentant local du Département des Yvelines, Edgar TOHOUEGNON, basé à Matam, est associé à ce suivi.

ACTIVITES REALISEES EN 2014

Gestion municipale des déchets ménagers (1 963,85€) :

En 2013, deux projets de gestion des déchets ménagers en zone urbaine ont été conduits (Niandane et Mboumba) et deux études préalables ont été menées (Pété et Aéré Lao). Si l'étude sur Aéré Lao demande encore des clarifications, notamment au niveau du plan de financement qui faisait apparaître une contribution du gouvernement qui pour l'heure n'est pas confirmée, l'étude pour la commune de Pété a pu donner lieu à la signature d'une convention de mise en œuvre avec la commune (montant prévisionnel du projet: 29 378€), qui a mobilisé sa contrepartie à hauteur de 3 891€. Les travaux et équipements devraient débuter au commencement de l'année 2015. Deux autres études préalables ont été menées pour les communes de Galoya et Médina Ndiathbé, qui étaient en cours de validation à la fin de l'année 2014.

Equipped des structures de santé en incinérateurs (2 587,47€) :

L'étude d'impact environnementale, qui comprend également la détermination des options techniques, a connu de multiples rebondissements. En définitive, un choix adapté aux différentes situations des structures de santé : 30 fosses sanitaires simples seront réalisées dans des postes de santé ruraux, tandis que 18 incinérateurs de type « Montfort » seront installés dans les postes de santé urbains, et 3 incinérateurs électromécaniques seront érigés dans les centres de santé de Podor et Galoya ainsi qu'à l'hôpital de Ndioum. Cette étude a donné lieu à une restitution auprès des autorités concernées, ainsi qu'à une réunion du Comité de pilotage du programme fin décembre à Podor. Il est maintenant prévu de passer à la phase opérationnelle.

Valorisation des déchets (2 922,08€) :

L'étude portant sur la valorisation possible des déchets ménagers, initiée en 2011, et qui a fait l'objet de plusieurs reprises par différents cabinets avant d'être finalisée par l'ARD, a enfin pu être finalisée. Les résultats pourront donc être utilisés dans la poursuite de la coopération.

Secrétariat technique du Cadre de concertation (19 031,49€) :

Le Cadre de concertation est une structure informelle qui constitue l'instance décisionnelle et de pilotage de la coopération Yvelines-Podor. La mise en œuvre et le suivi des projets sont confiés à l'ARD : un secrétariat technique du Cadre assuré par l'ARD a ainsi été créé en mai 2013. Celui-ci permet la mise à disposition d'un cadre (Secrétaire permanent) à temps plein doté de moyens de fonctionnement et devant assurer le suivi des projets. En 2014, les partenaires ont pris en charge les moyens de fonctionnement du Secrétariat (salaires, frais courants) avec le concours en nature de l'ARD (mise à disposition d'un bureau équipé). 7 collectivités sur les 22 composant le Cadre se sont acquittées de leur cotisation, ce qui explique notamment qu'une seule réunion du Cadre de concertation a pu être tenue (au lieu de 4 par an).

BUDGET EXECUTE

Quatre contributeurs participent à cette coopération : le Département des Yvelines (qui reverse la subvention reçue du Ministère des affaires étrangères), les collectivités membres du Cadre de

concertation, l'Association pour le développement du département de Podor (impliquée dans le programme de construction d'incinérateurs, elle finance directement ses charges), et l'Agence Régionale de Développement de Saint-Louis (apport en nature).

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Etude déchets	2 972,00 €	2 922,08 €	Secrétariat technique	0,00 €	- 117 930,49 €
Projet GOM	72 200,00 €	1 963,85 €	Département des Yvelines	172 270,39 €	138 577,79 €
Secrétariat technique (ST)	22 235,39 €	19 656,53 €	CC Podor cotisations	4 573,00 €	- €
Incinérateurs médicaux	118 856,00 €	3 075,30 €	CC Podor contreparties	35 670,00 €	3 891,00 €
Programme 5	- €	- €	ARD	3 750,00 €	3 079,47 €
TOTAL	216 263,39 €	27 617,77 €	TOTAL	216 263,39 €	27 617,77 €

Au 31 décembre, l'ARD de Saint-Louis (en tant que gestionnaire du compte de la coopération) disposait d'un reliquat de subvention de 117 930,49€ de la part du Département des Yvelines, à quoi s'ajoute le montant des contreparties attendues de la part des collectivités bénéficiaires pour la réalisation des projets de gestion des déchets ménagers ou des incinérateurs, soit 31 779€. Le Département doit encore verser à l'ARD le solde des conventions en cours, représentant un montant total de 33 692,60€.

PERSPECTIVES 2015

Avec la départementalisation, l'interlocuteur pertinent du Département des Yvelines a vocation à être le nouveau Département de Podor. C'est dans ce sens que les discussions se sont ouvertes fin 2014 pour étudier les conditions d'un transfert des actifs de la coopération à cette nouvelle entité. Le schéma prévisionnel prévoit le maintien d'une assistance technique de la part de l'ARD Saint-Louis, le transfert du programme «incinérateurs» sous maîtrise d'ouvrage du Département de Podor, et la conservation par l'ARD de la maîtrise d'ouvrage déléguée sur les projets de gestion des déchets en cours. Ces hypothèses de travail devront être confirmées par les conventions qui seront signées en 2015.

■ Togo - Commune d'Anèho

PRESENTATION

La Commune d'Anèho est une collectivité locale administrée provisoirement par un Président de délégation spéciale, en attendant l'organisation d'élections locales (qui ne se sont pas déroulées depuis 1987 dans le pays). La ville compte environ 25 000 habitants pour une superficie de 32 km². Le Président de la délégation spéciale est Patrice AYIVI. Des élections locales ont plusieurs fois été annoncées mais ne pourront se tenir qu'après les présidentielles qui se tiendront en 2015.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2015 présente 3 axes de coopération : création d'un service public d'assainissement non-collectif (SPANC), création d'un lycée d'enseignement technique, et appui aux politiques locales de développement économique.

La contribution du Département des Yvelines est versée directement sur un compte ouvert au nom de la coopération par la Mairie d'Anèho. La contrepartie locale de la ville est variable, selon les programmes.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de deux programmes en 2014 :

- Création du Service public d'assainissement non-collectif (SPANC). Ce programme vise à aider les ménages à s'équiper en latrines et les invite à en confier l'entretien à la Mairie, en échange du paiement régulier d'une redevance. Ce programme est cofinancé par l'Union européenne depuis le début de l'année 2012¹³.
- Construction d'un lycée d'enseignement technique à Anèho-Glidji. Il s'agit d'un établissement devant former dans des filières courtes des jeunes principalement issus de la région d'Anèho, et dont la gestion reviendra au Ministère de l'enseignement technique togolais. Ce programme a bénéficié d'un financement du Ministère des affaires étrangères¹⁴ attribué fin 2012.

La mise en œuvre de ces programmes est suivie par la représentante locale du Département des Yvelines, Marie-Caroline POURCHET-DAVID, dont le bureau est situé dans les locaux de l'Union des communes du Togo (UCT) à Lomé. Elle bénéficie de l'encadrement technique et administratif de l'UCT, ainsi que du concours technique de l'association yvelinoise Aquassistance pour le SPANC, et du Lycée polyvalent Jules Ferry pour le lycée d'enseignement technique.

¹³ Financement conjoint avec le programme « gestion des déchets solides » du Gi-Mono.

¹⁴ Dans le cadre du programme 301 « coopération et migration ». Le financement de 100 000€ a été acquis grâce à la participation des associations Merveilles du Togo, basée à Mantes-la-Jolie, et Solidarité amis de Gbatopé et environs, basée à Montigny-les-Cormeilles. Le coût prévisionnel global du projet est de 1 million d'euros.

Service public d'assainissement non-collectif (14 019,89 €) :

L'année 2014 a confirmé certaines limites du SPANC tel qu'il fonctionne aujourd'hui, à la fois marqué par l'essoufflement des demandes d'équipement et des défaillances de suivi et d'animation par le service lui-même, vraisemblablement dû à un manque de ressources humaines capables de structurer et d'accompagner son développement. Le nombre d'abonnés au SPANC n'a quasiment pas évolué depuis 2013 (218 au 31 décembre pour 191 abonnés l'an passé), et aucun nouvel équipement ou réhabilitation de latrines n'a été relevé cette année, ni aucun contrôle effectué. Par contre, la définition des infrastructures et équipements pour le traitement des boues de vidange, suite à une mission d'Aquassistance en juillet 2014, a pu être effectuée et validée avec l'obtention en octobre 2014 de la certification environnementale nécessaire à la mise en place du dispositif (les procédures d'appel d'offres pour les premiers aménagements sont en cours). Les activités de sensibilisation à la santé et à l'environnement, ainsi que les temps d'échanges et de réflexion sur le service (au sein des quadrilogues) se sont poursuivis comme prévu.

Construction du Lycée d'enseignement technique d'Anèho-Glidji (100 963,86 €) :

En ce qui concerne les travaux du lycée, la première tranche n'a été réceptionnée qu'en janvier 2014 (après d'importants retards) et inaugurée le 30 janvier 2014, en présence du Ministre de l'enseignement technique et des partenaires yvelinois du projet. Pour la seconde tranche, elle n'a pas pu débiter en raison d'un retard du lancement de l'appel d'offres (le dossier initialement constitué par le maître d'œuvre ne répondant pas aux normes de la Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics a dû être repris totalement). Par ailleurs, la fibre optique a été installée au Lycée grâce à l'intervention de la Ministre des Postes et de l'Economie Numérique, ce qui permettra d'instaurer des cours en visioconférences, et le Lycée a bénéficié d'un tableau numérique interactif offert par l'Ambassade de France de Lomé.

Côté pédagogique, sur les 60 élèves de la première année, 58 sont passés avec succès en deuxième année, après avoir effectué chacun un stage, dans douze entreprises togolaises différentes. 60 nouveaux élèves ont été sélectionnés pour la rentrée scolaire 2014-2015 en première année. L'équipe administrative s'est agrandie avec cinq nouvelles personnes (censeur, surveillant général, secrétaire, gardien et agent d'entretien), et 9 enseignants ont été recrutés.

Enfin, des premiers industriels locaux et français ont été démarchés afin de les impliquer dans le comité de gouvernance du Lycée, notamment en vue d'adapter des modules pédagogiques aux besoins réels et évolutifs des entreprises, favoriser l'accès des lycéens à des stages et des emplois, mettre en place de formations continues et favoriser le mécénat.

BUDGET EXECUTE

Outre la contribution du Département des Yvelines, la Présidence de la République togolaise a versé sa contribution directement sur le compte de la Commune d'Anèho.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
LETP Anèho-Glidji	406 873,18 €	100 963,86 €	Compte Yvelines-Anèho	0,00 €	- 183 275,15 €
SPANC	107 893,70 €	16 931,67 €	Département des Yvelines	337 685,88 €	292 041,68 €
			Commune d'Anèho	9 129,00 €	9 129,00 €
			Président de la République	167 952,00 €	- €
TOTAL	514 766,88 €	117 895,53 €	TOTAL	514 766,88 €	117 895,53 €

Au 31 décembre, la coopération disposait d'une trésorerie de 183 275,15€ correspondant au reliquat global des subventions du Département des Yvelines pour financer la continuation des actions en 2015. Par ailleurs, 45 644,20€ restaient à verser par le Département.

PERSPECTIVES 2015

Pour le SPANC, il importe clairement aujourd'hui de revoir à la fois les modalités d'organisation du service (à ce titre, le recrutement d'un Coordinateur est en cours, qui pourrait donner lieu à une réorganisation du service) mais aussi de réfléchir aux méthodes permettant d'inciter la population à adhérer au SPANC (la seule sensibilisation aux aspects santé et environnement montrant ses limites). Par ailleurs, les travaux d'aménagement du site de dépotage et l'acquisition du matériel d'épandage ont déjà pu commencer. Il importera cependant de travailler avec le secteur agricole afin d'organiser le service de vidange autour des saisons agricoles.

Concernant le Lycée, la seconde tranche de travaux doit débuter en 2015. Le montant des travaux, encore non déterminé avec exactitude avant les appels d'offres, est évalué à 270 000€, tandis que l'équipement complémentaire à acquérir se situe aux alentours de 30 000€. Les enjeux pour ce nouveau lycée sont de maintenir un niveau supérieur de dotation en équipement et fournitures et de développer le potentiel pédagogique des enseignants en vue d'accueillir soixante élèves supplémentaires à la rentrée 2015 et à plus long terme de nouvelles filières de formation en fonction des demandes et débouchés du secteur privé. C'est pourquoi le Département des Yvelines entend proposer un accompagnement renforcé de l'évolution du Lycée afin de lui permettre de faire face à ces enjeux en soutenant d'une part les actions d'accompagnement pédagogique du Lycée polyvalent Jules Ferry de Versailles dans le cadre de son partenariat avec le Lycée d'Aného (les deux lycées sont depuis peu appariés) et d'autre part en proposant la création d'une association qui portera le comité de gouvernance du Lycée et en assurera l'animation et le fonctionnement.

■ Togo – Préfecture de Blitta

PRESENTATION

La Préfecture de Blitta est une collectivité locale correspondant au département, d'une superficie de 2 973 km² pour 150 000 habitants. Comme à Anèho, elle est administrée à titre provisoire par un Président de délégation spéciale, Komi ADEWI.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 identifie 5 axes de coopération : appui au développement agricole, appui aux politiques de développement de l'économie et de l'artisanat, amélioration des conditions d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, améliorations des infrastructures d'éducation primaire et secondaire, renforcement des moyens du Conseil de préfecture.

Sur le plan opérationnel, la coopération s'appuie sur l'ONG Entreprises, territoire et développement (ETD) en charge du volet agricole de la coopération. Sur le plan financier, le Département verse sa contribution à l'Union des communes du Togo (UCT), qui collecte également une partie de la contrepartie locale versée par la Préfecture de Blitta.

PROGRAMMES EN COURS

La coopération s'est articulée autour de trois programmes en 2014 :

- Le renforcement des capacités des producteurs. Il s'agit de la fin du programme prévu pour une durée initiale de 36 mois¹⁵ qui a débuté en 2010 et a été mené par ETD, visant à mieux structurer les groupements de producteurs dans les villages des filières riz et maïs, à améliorer leur production et à accompagner la commercialisation. Ce projet a bénéficié d'un cofinancement du CFSI, perçu par ETD ;
- L'appui à la gouvernance concertée pour le développement agricole. Ce programme prend la suite du précédent. Initié en 2014 pour une durée de 24 mois, il a pour objectif principal la réduction de la vulnérabilité des populations au travers de deux axes majeurs : le renforcement du rôle du Conseil dans la planification agricole de son territoire et le soutien aux initiatives économiques et aux infrastructures productives ;
- L'amélioration des conditions d'accès aux services de santé de proximité. Il ne s'agit pour cette année que de la clôture du programme lancé en 2010 visant à améliorer les services de santé en zone rurale.

La mise en œuvre de ces programmes est suivie par la représentante locale du Département des Yvelines, Marie-Caroline POURCHET-DAVID, dont le bureau est situé dans les locaux de l'Union des communes du Togo à Lomé.

ACTIVITES REALISEES EN 2014

Renforcement des capacités des producteurs (2 857,30€) :

Visant à organiser près de 1 000 producteurs des filières « riz » et « maïs » en créant des mécanismes de type coopératifs pour favoriser la formation, la production et la commercialisation des cultures locales, ce programme s'est achevé en 2014 mais le solde encore dû par le Département à ETD n'a pas encore été versé. Au total, les producteurs ont accédé à environ 17,3 tonnes de semences pour assurer les productions de la campagne 2013. Sur les

¹⁵ Pour 229 000€, dont 182 000€ financés par le Département des Yvelines.

trois ans d'exécution, près de 682 tonnes de riz et 700 tonnes de maïs ont pu être commercialisés, à travers les différents systèmes d'accès aux marchés promus. Les conditions de productions ont également été optimisées par la mise à disposition de 29 hectares de bas-fonds, et la construction de deux magasins de stockage agricole.

Appui à la gouvernance concertée pour le développement agricole (43 447,97€) :

Avec pour objectif sous-jacent de renforcer le rôle du Conseil de préfecture dans la gouvernance du développement agricole, ce projet a débuté cette année avec la mise en place du cadre de concertation, de négociation et de décision entre la collectivité et les acteurs (publics-privés) du secteur agricole au sein duquel a pu être défini un plan de développement agricole préfectoral concerté. Un technicien supérieur d'agriculture au sein du Conseil de préfecture a également pu être recruté. Des premières discussions avec des institutions de microfinances ont été amorcées en vue de la mise en place d'un dispositif financier facilitant l'accès au crédit pour les agriculteurs. Enfin, dans le cadre du soutien des initiatives locales, les premiers diagnostics participatifs ont permis d'identifier les thématiques des projets à retenir par la suite : appui aux producteurs de café-cacao (redynamisation de la production) et production maraîchère (formation et équipement).

Amélioration de l'accès à la santé de proximité (1 829,39€) :

Un dernier versement a été réalisé en 2014 pour finaliser le contrat de réalisation des cases d'attentes pour les femmes enceintes. Ce programme est désormais clôturé.

BUDGET EXECUTE

Les fonds sont pour l'essentiel versés à l'Union des communes du Togo (Département des Yvelines et Préfecture de Blitta), à l'exception d'une petite partie d'entre elles réglées directement par la Préfecture.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Renforcement capacités des producteurs	11 308,00 €	2 857,30 €	UCT	- €	- 8 110,14 €
Gouvernance agricole concertée	56 596,00 €	43 447,97 €	Département des Yvelines	66 971,00 €	56 244,80 €
Amélioration des soins de santé de base	1 830,00 €	1 829,39 €	Préfecture de Blitta	2 763,00 €	- €
TOTAL	69 734,00 €	48 134,66 €	TOTAL	69 734,00 €	48 134,66 €

Au 31 décembre, l'UCT (pour la coopération Yvelines-Blitta) disposait d'une avance de 8 110,14€, à quoi s'ajoute le montant de la contrepartie attendue de la part de Blitta (2 763€) et le solde de la subvention à verser par le Département d'un montant de 10 726,20€.

PERSPECTIVES 2015

L'année 2015 sera consacrée à la poursuite du programme d'appui à la gouvernance concertée mis en œuvre par ETD. L'enjeu principal sera d'entrer dans la phase opérationnelle du programme en concrétisant la planification faite dans ce cadre concerté. Il s'agira notamment de sélectionner et accompagner les initiatives locales dans les domaines retenus (café-cacao et maraîchage). Les négociations avec les institutions de microfinances devraient permettre de rendre opérationnel le fonds de garantie pour les producteurs agricoles. Enfin, dans la logique de renforcer les capacités du Conseil, un diagnostic de compétences du technicien récemment recruté a été planifié et permettra d'identifier ses besoins en formation.

■ Togo – Préfecture des Lacs

PRESENTATION

La Préfecture des Lacs est la collectivité locale dans laquelle se trouve la Commune d'Anèho. Elle représente une superficie de 405 km² pour 220 000 habitants. Comme les autres collectivités togolaises, elle est administrée par un Président de délégation spéciale, Adjé WILSON.

La convention-cadre de coopération signée pour la période 2012-2014 identifie 3 axes de coopération : appui au développement économique et agricole, accès à la lecture publique à travers le Réseau de lecture publique des Lacs, et développement de l'offre d'accès aux soins.

Comme pour la Préfecture de Blitta, le Département verse sa contribution à l'Union des communes du Togo (UCT), qui collecte également la contrepartie locale versée par la Préfecture des Lacs.

PROGRAMMES EN COURS

Début 2014, un seul axe du programme était encore actif : le réseau de lecture publique des Lacs. Ce réseau a été fondé fin 2010 par convention entre la Préfecture, la Commune d'Anèho et les cinq bibliothèques membres du Réseau (Anèho, Dagué, Togokomé, Aklakou, Agouégan). Le Réseau disposait d'un siège à Anèho, et d'un coordinateur.

La mise en œuvre de ces programmes est suivie par la représentante locale du Département des Yvelines, Marie-Caroline POURCHET-DAVID, dont le bureau est situé dans les locaux de l'Union des communes du Togo (UCT) à Lomé. Elle bénéficie de l'encadrement technique et administratif de l'UCT.

ACTIVITES REALISEES EN 2014

Réseau de lecture publique des Lacs (0€) :

L'année 2013 dressait un bilan alarmiste de la situation du réseau : la fréquentation des bibliothèques était en forte baisse, les bibliothécaires fortement démotivés, et le Réseau devait nécessairement développer des activités génératrices de revenus (AGR) afin de développer les ressources propres du Réseau et de chacune des bibliothèques membres. Force est de constater que, malgré l'arrivée depuis plus d'un an du nouveau coordinateur, aucune activité n'a ainsi eu lieu et la situation du Réseau s'est aggravée : le manque de ressources du Réseau (notamment du fait que la Préfecture et les localités n'ont toujours pas versé leurs arriérés et contributions mais aussi parce que l'UCT n'a pas versé la contribution du Département) implique que les bibliothécaires ne sont pas payés depuis plusieurs mois. Au vu de cette situation présentée lors d'une réunion de bilan d'activités 2014 en début d'année 2015, il est apparu plus prudent d'interrompre les activités et de liquider le réseau.

BUDGET EXECUTE

Les fonds sont versés à l'Union des communes du Togo (Département des Yvelines et Préfecture des Lacs). La Préfecture compte des arriérés depuis 2010. Les localités dans lesquelles se

trouvent les bibliothèques étaient aussi appelées à apporter une petite contribution au fonctionnement du Réseau.

DEPENSES	Prévisionnel	Réalisé	RECETTES	Prévisionnel	Réalisé
Réseau de lecture publique	18 216,00€	8 277,49 €	Union des communes du Togo	- €	-4 084,70 €
			Département des Yvelines	9 313,00 €	10 464,20 €
			AGR	3 049,00 €	68,60 €
			Localités membres	183,00 €	- €
			Préfecture des Lacs	5 671,00 €	1 829,39 €
TOTAL	18 215,37 €	8 277,49 €	TOTAL	18 215,37 €	8 277,49 €

Au 31 décembre, l'UCT (pour la coopération Yvelines-Lacs) disposait d'une avance de 4 084,70€, à quoi s'ajoute le montant des arriérés de la Préfecture des Lacs (3 841,61€) et les contreparties des localités membres attendues (183,00€).

PERSPECTIVES 2015

L'année 2105 sera donc consacrée à la liquidation du réseau qui sera supervisé par la représentante du Département. La Mairie d'Aného dressera un mémoire financier récapitulant toutes les dépenses qu'elle a supporté afin que l'UCT les règle ainsi que les dettes au personnel et les éventuelles dettes aux fournisseurs. Concernant le patrimoine, il sera réparti entre la Mairie, la Préfecture et les bibliothèques pour la plus grande partie, le reste sera mis en vente.

La question de la réouverture du Réseau n'est pas à exclure, mais elle ne pourrait se faire que sous condition d'une évaluation des dysfonctionnements et d'une réévaluation des objectifs du Réseau.

Partenariats en lien avec la coopération décentralisée

ACTION MOPTI

En 2013, lors des Assises « Yvelines partenaires du développement » consacrées au Mali, et au regard de la crise politique que le pays venait de traverser, le Département des Yvelines s'est engagé à participer à un projet exceptionnel destiné à apporter un soutien au redémarrage économique de la Région de Mopti, particulièrement touchée par le conflit. Ce projet exceptionnel implique de façon paritaire la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY), dont plusieurs collectivités membres ou associations sont implantées dans cette région du Mali, et notamment l'association Action Mopti choisie comme opérateur du projet. Un appel à projet a ainsi été publié auprès des collectivités de Mopti pour présenter des propositions visant à renforcer l'économie locale pour une enveloppe globale de 300 000€. Le Département des Yvelines s'est engagé à apporter 150 000€, qui seront versés à Action Mopti.

MAISON DES YVELINES AU SENEGAL

Dans le cadre de la mise en place du GIP « Yvelines coopération internationale et développement », le Département s'est engagé dans la construction d'une Maison des Yvelines au Sénégal, à Oourossogui (département de Matam). Il s'agira de créer et d'animer un lieu de ressources pour la coopération yvelinoise au Sénégal, qui représente plus du quart des dépenses du Département au profit des acteurs yvelinois depuis 2002. Son implantation dans la région de Matam assure la meilleure proximité avec la majeure partie des acteurs yvelinois présents au Sénégal. La Maison des Yvelines accueillera également les logements des volontaires de solidarité internationale qui seront transférés au GIP. Pour la réalisation de ce bâtiment, une convention avec l'ONG Le Partenariat, dont le siège est à Lille et qui dispose d'une antenne à Saint-Louis, a été passée : elle prévoit la construction de la Maison des Yvelines selon la technique dite de la voute nubienne, et sera par ailleurs le support d'un nouveau chantier d'insertion yvelinois à l'image de celui mis en place pour la construction du Lycée d'enseignement technique d'Anèho-Glidji (Togo). Ce partenariat représente un montant prévisionnel de 150 000€, dont 120 000€ ont été payés en 2014. Le bâtiment sera ensuite géré par une association locale, « La Maison des Yvelines », dont le Département, le GIP, la Faderma et la Faderta seront les administrateurs.

FRANCE VOLONTAIRES

Le Département s'est engagé pour 4 ans en 2011 avec France volontaires pour la gestion des volontaires de solidarité internationale qui occupent la fonction de représentant local du Département des Yvelines au Bénin, au Congo, au Sénégal et au Togo (4 postes). Dans le cadre de sa convention avec le Ministère des affaires étrangères, France volontaires prend en charge environ les deux tiers du coût d'un volontaire, le tiers restant (800€ par mois pour chaque volontaire) étant supporté par le Département. Ce dernier prend en outre à sa charge les indemnités mensuelles de logement (entre 250€ et 315€, en fonction des pays) ainsi que les frais de fonctionnement des postes. Au total, le Département a versé à France volontaires 79 793,03€ en 2013.

UNION DES COMMUNES DU TOGO

Depuis 2007, le Département des Yvelines soutient l'UCT dans ses missions de plaidoyer en faveur de la décentralisation au Togo, et pour la formation des exécutifs et agents des collectivités locales. Ce soutien a été de 17 000€ en 2013, et a porté sur l'organisation de deux ateliers de formation lors de la Journée nationale de la commune togolaise (JNCT) les 24-25

octobre, à laquelle participait également Jean-Marie TETART ; sur le financement d'un poste de chargé de suivi des coopérations décentralisées au Togo ; et sur l'achat de petit matériel pour le centre de ressources de l'UCT. Par ailleurs, le Département a donné 5 ordinateurs à l'UCT (qui les a remis à la ville de Dapaong, dont l'Hôtel de ville a subi un incendie au début de l'année) ainsi qu'un véhicule de fonction affecté au Secrétaire permanent. 17 000€ ont été engagés en 2014 pour ce partenariat, dont 13 600€ versés en 2014.

BTVL

Le Département a régulièrement sollicité la contribution du Bureau technique des villes libanaise (BTVL) pour accompagner sa coopération avec la Fédération des municipalités du Kesrouan-Ftouh. En 2014, cette collaboration a pris un nouveau tour avec la signature d'une convention de partenariat pour soutenir financièrement un programme d'appui à la formation des municipalités libanaises qui doit permettre notamment, en coopération avec le CNFPT et dans le cadre d'un accord intergouvernemental signé entre le Ministère libanais de l'intérieur et le Ministère français de la décentralisation et de la fonction publique, d'établir des organigrammes types pour les collectivités libanaises, de proposer des actions de formation pour les élus et agents de ces collectivités, et de mettre en place un centre de ressources sur la décentralisation. Le Département apporte une subvention de 15 530€, dont 7 015€ ont été versés en 2014.

DUO CONSEIL

Le Département a conclu une convention de partenariat avec l'association Duo Conseil formée d'étudiants des écoles Polytechnique et HEC. Cette association pourra être sollicitée, à titre bénévole, pour des missions d'assistance à des collectivités partenaires du Département dans le cadre de leur évolution institutionnelle et de leur organisation interne, de la formulation et du pilotage des politiques publiques et de leur évaluation. Dans le cadre de ce partenariat, le Département prendra en charge les frais de déplacements et de séjour des équipes d'étudiants qu'il missionnera. Aucune dépense n'a encore été faite pour ce partenariat.

PCPA-CONGO

Impliqué dans le programme depuis 2009, et officiellement membre depuis 2013, le Département des Yvelines représente les collectivités locales françaises au sein du Comité de pilotage du PCPA, programme dont l'objectif est de renforcer les organisations de la société civile et d'améliorer le dialogue avec les pouvoirs publics. Le Département a participé, par sa représentation locale ou lors de mission, aux trois comités organisés en 2014, dont celui qui s'est tenu à Versailles à l'occasion des Assises.



Le soutien aux acteurs yvelinois

Depuis 2006 le Département des Yvelines apporte un soutien aux acteurs yvelinois de la coopération internationale (associations, communes et groupements, collèges). Ce soutien est tout d'abord financier, à travers deux dispositifs de subvention : « Programme pluriannuel de développement local », et « Micro-projets de développement »¹⁶. Ce soutien est attribué dans le cadre de la clause de compétence générale de la collectivité locale, il n'est pas couvert par la compétence de coopération décentralisée. Une seconde forme de soutien se met en place depuis 2013, à travers le renforcement technique des capacités des acteurs yvelinois : ce renforcement prend la forme d'un programme de formation, et d'un dispositif d'accompagnement individuel pour les acteurs qui en ont le plus besoin.

Deux objectifs sont poursuivis dans le cadre de cette composante. Tout d'abord, il s'agit de soutenir le plus grand nombre possible d'initiatives yvelinoises, ce qui explique à la fois

¹⁶ A noter que la DEJS propose un dispositif « Projets humanitaires jeunes 78 » qui s'adresse plus spécifiquement aux jeunes Yvelinois de 18-25 ans qui leur permet d'accomplir un chantier humanitaire durant quatre semaines. Ce dispositif est complémentaire de ceux proposés par « Yvelines, partenaires du développement ». En 2014, 8 projets ont été soutenus pour 71 892€ de subventions départementales, permettant à 56 jeunes de participer à un chantier humanitaire.

l'enveloppe significative attribuée à cette composante, la volonté de communiquer largement pour déceler et accompagner de nouveaux acteurs, et le montant relativement faible des subventions attribuées par projet¹⁷. Ensuite, de travailler sur la qualité des projets et de leur suivi, afin qu'ils produisent l'impact optimal sur le territoire concerné et consolidant leur pérennité.

En 2014, le Département des Yvelines a consacré 334 665,49€ au soutien aux acteurs yvelinois.

¹⁷ Ce montant tient compte du fait que les Yvelines recensent surtout de petites et moyennes associations, qui mènent des projets à leur échelle. La participation du Département est par ailleurs toujours minoritaire, afin de conserver la plus grande part de responsabilité au porteur de l'initiative.

■ Concours financiers aux acteurs yvelinois

Deux dispositifs de subvention sont proposés aux acteurs yvelinois de la coopération internationale. Dans les deux cas, les projets doivent concerner la constitution de patrimoine matériel (constructions, équipements...) et immatériel (formations...) dans des pays de la Zone de solidarité prioritaire de la France. Des bonifications de subvention sont accordées aux projets se déroulant dans les pays dans lesquels le Département est présent à travers la coopération décentralisée. Chaque convention signée entraîne par ailleurs l'obligation pour chaque bénéficiaire d'organiser une manifestation de sensibilisation au développement sur le territoire yvelinois et mettant en avant le projet soutenu.

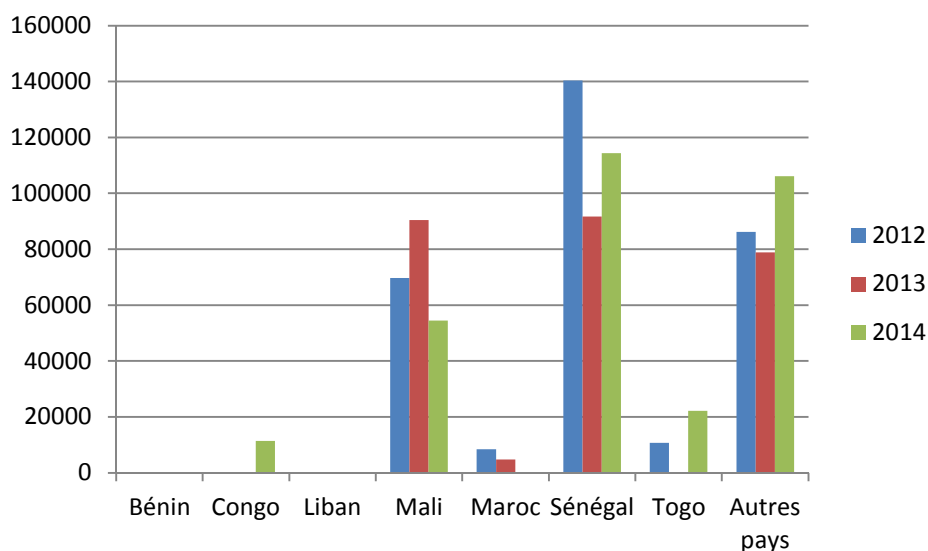
- Programme pluriannuel de développement local (PPDL) : les conventions sont d'une durée de trois ans, le plafond de dépenses annuelles éligibles est de 30 000€. Les taux de subventions sont : 35% pour les communes et associations qui font un projet dans l'un des 7 pays-cibles du Département (25% pour les autres pays), et 50% pour les collèges dans ces mêmes pays (40% pour les autres pays). Un forfait de 500€ est accordé en sus pour la manifestation en Yvelines. Le versement de la subvention est réalisé par tranches annuelles, en fonction du déroulement du projet ;
- Micro-projet de développement (MPD) : les conventions sont d'une durée de 12 mois, le plafond de dépenses éligibles est de 30 000€. Les taux de subvention sont : 40% pour les projets dans les 7 pays-cibles, et 30% pour les autres pays. Le versement de la subvention s'opère en deux fois, au début et à la fin du projet. Il existe aussi une subvention forfaitaire de 500€ pour la manifestation en Yvelines.

En dehors de ces deux dispositifs, il peut être signalé l'extinction en cours d'un troisième appelé « Solidarité migrants », mis en place entre 2010 et 2012 avec le soutien financier du Ministère de l'intérieur, dans le cadre de son soutien aux initiatives de co-développement. Ce dispositif n'a pas été renouvelé en 2013, les attributions dans ce domaine du Ministère de l'intérieur ayant été transférées au Ministère des affaires étrangères, et la convention n'a pas été prorogée. Quelques versements restent encore dus à ce jour (29 950,24€ engagés restant à solder).

En 2014, 57 conventions étaient en cours (dont 21 nouvellement signées en 2014) : 32 pour le dispositif PPDL, 19 pour le dispositif MPD, et 6 pour le dispositif Solidarité migrants. Au total, 308 069,48€ ont été consacrés en 2014 par le Département à soutenir ces initiatives.

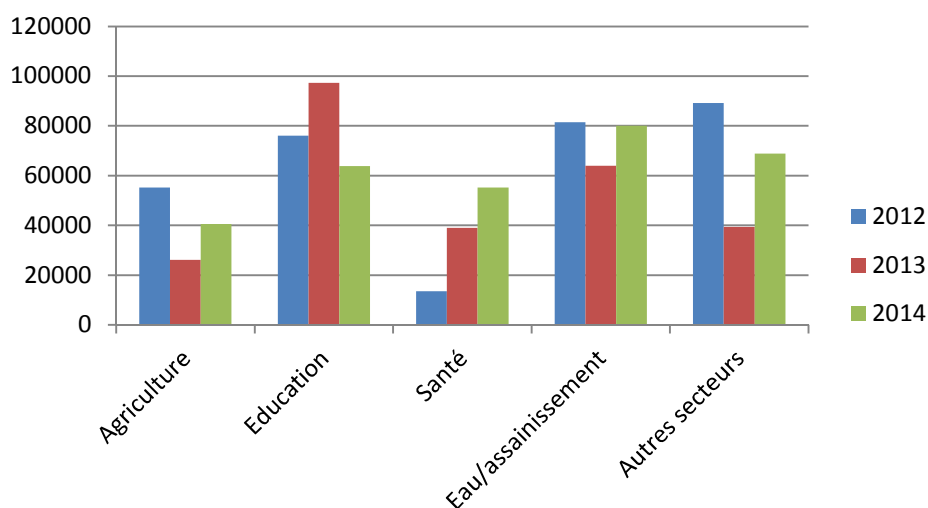
Il est à souligner le caractère exceptionnel d'un refus de financement : la procédure d'instruction des dossiers se fait selon le mode du « guichet ouvert », les dossiers peuvent être déposés à tout moment (évitant l'engorgement comme dans le cas d'un appel à projets avec une date limite de réception), cela laisse le temps à la Mission coopération internationale de travailler chaque dossier afin qu'il soit techniquement recevable avant de solliciter l'avis de la Commission coopération internationale.

Répartition des financements versés par pays bénéficiaires (2012-2014)



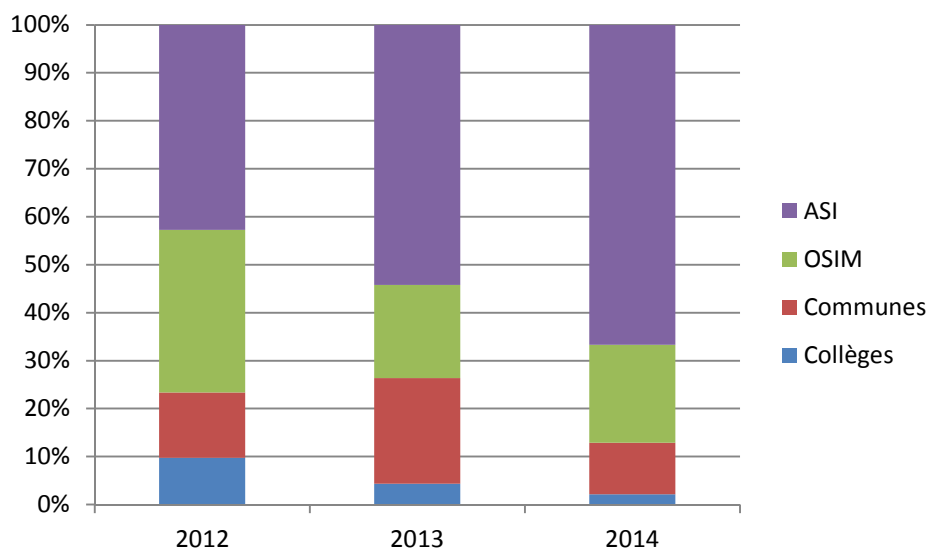
Les projets yvelinois sont essentiellement conduits au Sénégal et au Mali : la part de ces deux pays est en légère baisse cette année, autour de 55%, alors qu'elle se situait au-dessus de 66% ces trois dernières années. La part des crédits alloués aux acteurs yvelinois qui est employée dans les 7 pays cibles du Département diminue également en 2014, à 65%, contre plus de 70% sur les deux dernières années. Cette baisse peut s'expliquer d'une manière générale par la fin progressive du dispositif « Solidarité migrants », qui avait surtout bénéficié aux associations de migrants sénégalais (et dans une moindre mesure aux associations opérant au Mali).

Répartition des financements versés par secteurs d'intervention (2012-2014)



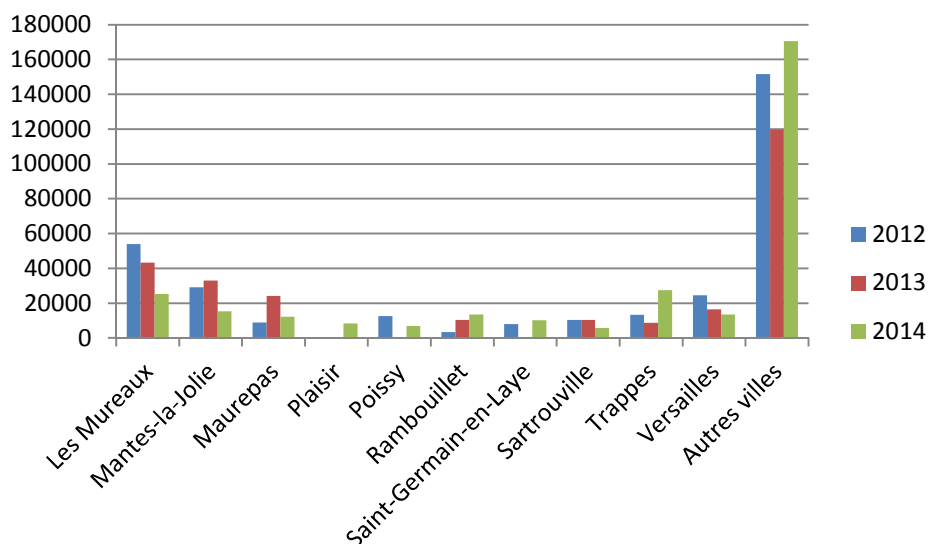
La concentration dans les secteurs priorités par les Objectifs du Millénaire décroît légèrement en 2014, après une augmentation continue les années précédentes : elle est se situe à 77%, contre 85% en 2013. Sur les trois années, la préoccupation pour la santé apparaît comme une demande croissante.

Répartition des financements versés par type d'acteur yvelinois (2012-2014)



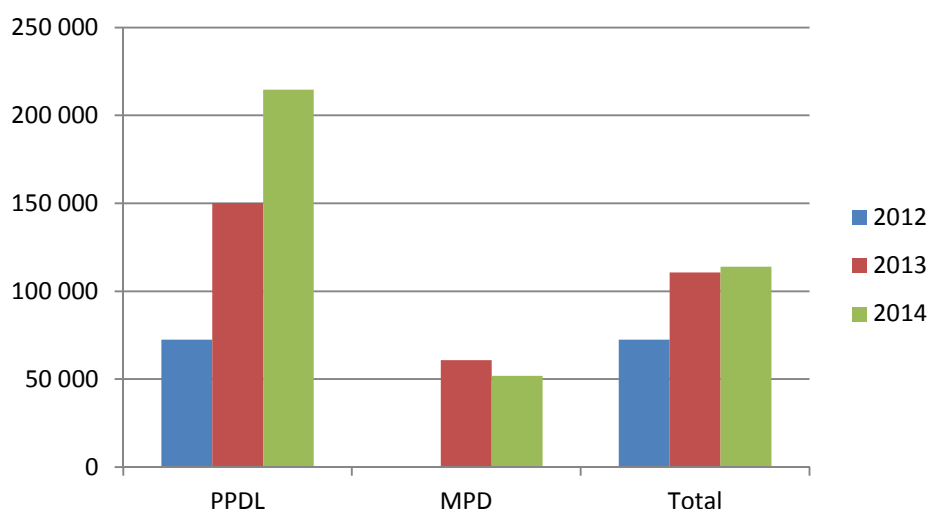
La tendance à la baisse des subventions attribuées aux OSIM semble être contenue en 2014 (légère augmentation en part absolue et relative). Le poids des associations s'accroît, au détriment cette année des communes, et dans une moindre mesure des collègues. A noter cependant, pour les collègues, que des projets impliquant des collégiens sont menés dans un cadre associatif.

Répartition des financements versés par siège de l'acteur yvelinois bénéficiaire (2012-2014)



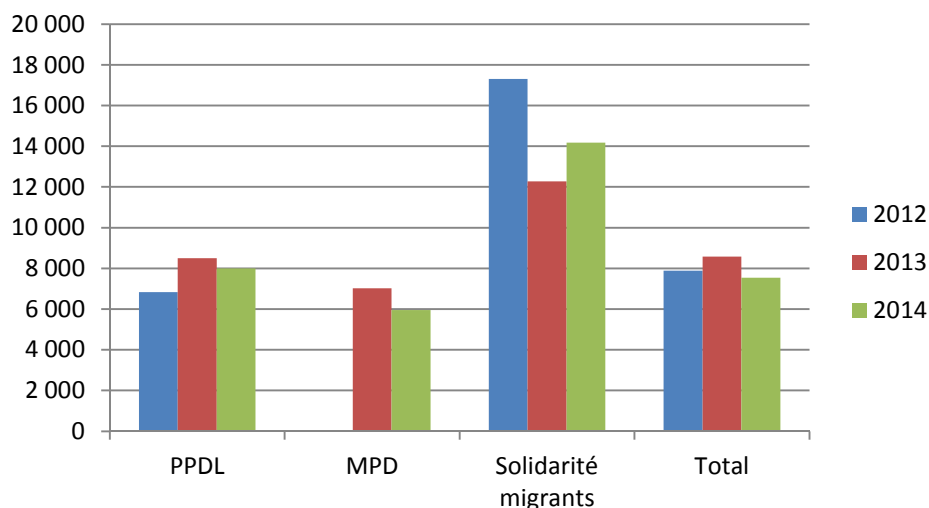
Sur les trois dernières années, Mantes-la-Jolie et Les Mureaux, et dans une moindre mesure Versailles, Trappes et Maurepas ont été les communes yvelinoises ayant bénéficié le plus des subventions départementales par le biais des acteurs de la solidarité internationale qui y sont domiciliés. Il peut cependant être noté que la part des 10 villes les plus importantes des Yvelines est pour la première fois inférieure à la moitié des subventions versées, signe d'une plus grande dispersion géographique.

Montant moyen du projet cofinancé (2012-2014)



Le montant moyen du projet s'entend comme le montant initial (ou réalisé quand le chiffre est disponible) du projet sur toute sa durée, pris à la date de signature de la convention : selon les dispositifs, certains peuvent durer trois ans ou un an. En 2014, le projet moyen présenté au Département représentait un coût prévisionnel global de 113 945€, stable par rapport à l'année précédente. On note une progression importante du coût moyen global des projets proposés dans le cadre du dispositif PPDL, qui s'explique en particulier par un gros projet proche de 700 000€.

Montant moyen de la subvention versée par bénéficiaire (2012-2014)



Le montant moyen de la subvention correspond aux subventions effectivement versées, par année, au nombre total de bénéficiaires qui l'ont sollicité. Il s'agit donc des tranches décaissées dont les taux sont prévus dans chaque type de dispositif. Les subventions sont calculées en fonction de la taille du projet, dans la limite d'un plafond. En 2014, la subvention moyenne versée par acteur yvelinois a été de 7 546€ (41 bénéficiaires), et reste globalement stable quel que soit le dispositif.

■ Programme de formation

La formation des acteurs yvelinois est essentielle à plusieurs titres :

- Elle améliore la façon dont ces acteurs conçoivent des projets, en se posant les bonnes questions et en construisant leur projet selon des méthodes conformes au domaine de l'aide au développement ;
- Elle facilite la bonne compréhension de ce qui est attendu de leur part dans le cadre des dispositifs de subvention proposés par le Département ;
- Elle accroît leur capacité à obtenir des financements supplémentaires auprès d'autres partenaires financiers, comme la Région Ile-de-France.

Le programme proposé depuis octobre 2013 par le Département s'envisage de manière complémentaire aux formations qui sont notamment animées par le Centre de ressources et d'information pour les bénévoles (CRIB¹⁸) qui sont davantage orientées vers le fonctionnement des structures associatives (fonctionnement statutaires, financements récurrents, communication...). Le Département relaie par ailleurs les séminaires, formations et conférences thématiques ou géographiques que peuvent proposer des institutions du champ du développement, comme Cités Unies France, le PS-Eau ou le Comité français pour la solidarité internationale (CFSI).

Le programme « Yvelines, partenaires du développement » est structuré autour de 4 thèmes (concevoir son projet, financer son projet, suivre son projet, communiquer sur son projet) et comprend 13 modules : 2 sont animés par la Mission coopération internationale, 1 par la société microDON dans le cadre de la campagne qu'elle co-organise pour les associations, et 9 ont été confiés à des organismes externes : Agence Coop Dec Conseil (5 modules) et Nomadéis (5 modules). Certains modules s'adressent à tous les acteurs yvelinois, d'autres plus particulièrement à ceux qui sont déjà bénéficiaires d'une convention avec le Département. Certains modules sont par ailleurs proposés plusieurs fois.

Le premier programme (octobre 2013-avril 2014) a réuni au cours des 18 séances 138 participants (mais 57 personnes uniques, provenant de 37 structures dont 2 communes et 35 associations) au cours des 12 modules (hors campagne microdons⁷⁸). Pour chaque séance, un questionnaire d'évaluation était remis aux participants. 99% des répondants ont indiqué avoir été satisfaits par le programme, 91% que le contenu leur paraissait immédiatement applicables à leur projet, même si 71% estimaient qu'un complément de formation leur serait nécessaire.

Cette évaluation a été partagée avec les formateurs et certains participants, et a donné lieu à quelques modifications pour la mise en œuvre du programme 2014-2015 : outre des changements dans les contenus de certains modules, deux programmes courts spécifiques ont été proposés aux associations des Mureaux (coordination avec le Racivs) et à Mantes-la-Jolie (coordination avec la Faderma), et certaines formations ont été regroupées sur des journées entières (le samedi). Au total, 10 séances seront proposées en soirée et 10 séances seront regroupées sur 5 journées complètes pour la session 2014-2015. La première séance s'est tenue le 13 novembre 2014, le programme doit s'achever le 18 avril 2015.

Le programme de formation a représenté un coût de 14 116,01€ en 2014 pour le Département.

¹⁸ Animé par Professions sports 78,

■ Mécanisme d'accompagnement renforcé

Il s'agit de proposer aux acteurs yvelinois, en visant spécifiquement les associations petites et/ou nouvelles¹⁹, un accompagnement individualisé par des structures expertes dans le montage et la conduite de projet. Ce mécanisme doit alléger la charge, voire l'obstacle pour certaines associations, que représente la constitution d'un dossier pour solliciter une subvention auprès du Département, dossier relativement rigoureux et complexe.

Pour accompagner la mise en place de ce mécanisme, le Département s'est adjoint les services du Cabinet Nomadéis dans le cadre d'un marché public. En 2014, le coût de ce marché a été de 12 480€.

LES OUTILS DE L'ACCOMPAGNEMENT

Suite au travail effectué par Nomadéis, deux outils ont été mis en place pour encadrer l'accompagnement des associations, afin que celui-ci réponde à des critères bien précis et soit objectivement vérifiable :

- Un cahier des charges définissant le contenu et les étapes de l'accompagnement (au nombre de 6, représentant au moins 9 rencontres entre l'acteur et l'opérateur), et les responsabilités partagées entre l'opérateur d'appui et l'acteur yvelinois bénéficiaire ;
- Un livret de bord de l'accompagnement qui doit permettre de conserver l'historique de l'accompagnement et la progression du projet.

A l'issue de l'accompagnement, l'acteur yvelinois est par ailleurs invité à évaluer l'opérateur d'appui, et ces évaluations permettront au fur et à mesure d'affiner le dispositif.

MISE EN PLACE DU MECANISME D'ACCOMPAGNEMENT

Ce mécanisme a été défini conjointement avec Nomadéis et a fait l'objet d'une délibération du Conseil général des Yvelines le 10 octobre 2014 en vue de sa transposition dans les règlements de subvention « MPD » et « PDDL ». Il est conçu en trois temps :

- Dans un premier temps, et en fonction de son analyse de la situation de l'acteur yvelinois, la Mission coopération internationale propose à l'acteur d'être accompagné. Celui-ci prend alors contact avec les opérateurs d'appui agréés par le Département ;
- En cas d'accord entre l'acteur et l'opérateur, une convention est signée par eux (et visée par le Département), devant conduire à la définition du projet et à la rédaction d'une demande de financement au Département. Cette étape est financée par l'acteur yvelinois à hauteur de 20% du tarif défini par le Département²⁰ ;
- En cas d'approbation du projet par le Département et d'attribution d'une subvention, le Département prend à sa charge le complément d'indemnité dû à l'opérateur, et celui-ci

¹⁹ Les autres type d'acteurs yvelinois sont également éligibles, même s'ils ne constituent pas la cible de ce mécanisme

²⁰ Ce tarif est de 1 500€ pour un projet construit dans la perspective d'une convention MPD, et de 3 000€ pour une convention PDDL

assiste l'acteur yvelinois dans la conduite du projet et dans le respect de ses obligations administratives vis-à-vis du Département (rapports intermédiaire et final).

AGREMENT DES OPERATEURS D'APPUI

En collaboration avec Nomadéis, un processus d'agrément des opérateurs d'appui, destiné à s'assurer que ceux-ci disposent des compétences requises pour répondre au cahier des charges, a été mis en place. Un appel à candidature a ainsi été publié sur le site du Département (il y demeure de façon permanente) en octobre 2014. Les candidats sont invités à transmettre un dossier administratif, puis à rencontrer la Mission coopération internationale, qui évalue la candidature sur la base d'une grille fournie par Nomadéis. Si les critères sont remplis, le candidat est agréé et sa fiche descriptive est mise en ligne sur le site internet du Département à la rubrique « Opérateurs d'appui ». C'est vers cette liste que sont renvoyés les acteurs yvelinois susceptibles d'être accompagnés.

Fin 2014, deux opérateurs d'appui ont été agréés : l'association Solidarité Humaine Ile-de-France (Rosny-sur-Seine) et la délégation des Yvelines de l'association AGIR-abcd (Versailles).

Parallèlement, le Département souhaite davantage reconnaître le rôle des fédérations d'associations existantes dans les Yvelines et leur permettre d'accéder au statut d'opérateur agréé. Pour renforcer leurs moyens humains, deux actions ont été décidées :

- D'une part, proposer aux fédérations RACIVS et FADERMA de bénéficier de l'aide du Département pour la création d'un emploi aidé de type Contrat unique d'insertion. Il s'agit pour ces réseaux de disposer d'une force de travail permanente, mobilisable (en complément des bénévoles, qui peuvent parfois manquer de disponibilité). Le coût résiduel pour les deux fédérations peut être compensé par les indemnités perçues dans le cadre de la démarche d'accompagnement renforcé. Fin décembre, la Faderma avait pu procéder à un recrutement, et le Racivs devait pourvoir à nouveau le poste, la personne recrutée durant l'été ayant finalement trouvé un autre emploi ;
- D'autre part, de former ces nouveaux salariés de façon approfondie à l'accompagnement des associations et au montage de projets et de dossiers de financement. Cette formation, d'une durée de 6 jours, est en partie confiée à Nomadéis dans le cadre du marché passé par le Département pour la définition du mécanisme d'agrément. Cette formation commencera début 2015.

A l'issue de la formation, il est espéré que les deux réseaux soient en mesure de proposer leur candidatures à l'agrément « opérateur d'appui » et puissent ainsi valoriser le travail de fond qu'ils effectuent déjà auprès des associations, en respectant le cahier des charges départemental et en disposant de ressources humaines disponibles et bien formées.

Evaluation des projets

Le Département a conclu en juin 2014 un partenariat de quatre années avec le laboratoire CEMOTEV (Centre d'études sur la mondialisation, les conflits, les territoires et les vulnérabilités) de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en vue de mobiliser des étudiants pour l'évaluation des projets cofinancés par le Département. La première série d'évaluation aura lieu en 2015 et portera sur 3 pays (Sénégal, Cameroun, Vietnam) et 6 projets.



L'animation de la dynamique yvelinoise

S'il s'agit de la composante la plus légère sur le plan budgétaire pour la politique, elle est sans doute la plus importante car elle est facteur de légitimation, en Yvelines, d'où sont originaires les fonds, des actions qui se passent à l'étranger. Deux objectifs sont poursuivis : l'éducation au développement d'une manière générale, qui concerne tous les Yvelinois, qui doit favoriser une meilleure compréhension des enjeux de développement et de solidarité, et accroître le soutien citoyen et politique à cette démarche ; et le renforcement des liens entre acteurs yvelinois actifs dans le domaine, afin de favoriser l'échange d'expériences et de reconnaître leur contribution à la politique départementale.

Pour 2014, le financement de la dynamique yvelinoise a représenté 92 673,77€ pour le budget de la politique « Yvelines, partenaires du développement »²¹.

²¹ Le « hors budget », qui représente les coûts de logistique événementielle, de restauration, de communication et d'invitation des délégations étrangères, s'est élevé à 52 190,33€. Il est pris en charge par le budget général du Cabinet

■ Assises « Yvelines, partenaires du développement »

La 6^e édition des Assises, consacrée à la République du Congo, a marqué la fin d'un cycle : tous les pays avec lesquels le Département entretient des relations de coopération décentralisée ont ainsi été mis à l'honneur depuis 2009. Cette édition, préparée depuis octobre 2013 avec les autorités et associations congolaises, a été également l'occasion d'élargir les centres d'intérêts de la solidarité internationale aux relations économiques entre les Yvelines et le Congo.

Les relations avec le Congo ont été célébrés en quatre temps : une visite officielle du Président du Conseil général au Congo en juin, un programme préliminaire de manifestations en septembre, la journée des Assises proprement dite le 11 octobre, et l'organisation de différentes rencontres et visites en Yvelines pour les membres de la délégation officielle congolaise.

Le programme des activités a été en partie cogéré avec un Comité d'organisation réunissant l'Ambassade du Congo en France et plusieurs associations²², et en lien avec un Comité de coordination au Congo regroupant les principaux ministères impliqués dans les relations avec les Yvelines.

Au total, les Assises ont représenté un coût de 36 065,43€ pour le budget « Yvelines, partenaires du développement » en 2014.

LA VISITE OFFICIELLE DES YVELINES AU CONGO

Elle s'est déroulée du 4 au 11 juin à Brazzaville et dans le Département de la Cuvette, partenaire de coopération du Département des Yvelines. Le Président Pierre BEDIER y a participé du 4 au 9 juin, le Vice-Président Alexandre JOLY et le Député des Yvelines Jean-Marie TETART y ayant pris part du 4 au 11 juin.

A Brazzaville, le programme de rencontres protocolaires, préparé avec la Direction générale des collectivités locales du Ministère congolais de l'intérieur, a été l'occasion d'échanges avec différents Ministres et Ministères : Affaires étrangères, Zones économiques spéciales, Intérieur, Economie forestière, Construction et habitat, conseillers du Président de la République en charge des Congolais de l'extérieur et en charge de la Culture. Des réunions ont pu également avoir lieu avec les parlementaires du Département de la Cuvette, les représentants de l'Assemblée des départements du Congo, de la Chambre de commerce, des métiers et de l'artisanat de Brazzaville et de la Direction de la sécurité civile.

Dans la Cuvette, la mission a débuté par une séance officielle de signature de la convention 2014-1 de coopération décentralisée en présence des conseillers départementaux et autres autorités du Département, avant qu'une cérémonie de pose de la première pierre du futur centre culturel et une rencontre avec les salariés de l'association Mboka Bopeto ne viennent illustrer concrètement les projets de coopération entre les deux départements. Une visite de découverte

²² Le collectif des associations congolaises comprenait : SADEMA, ADPM, DIMPA, Kozaction, USMO, DDK et Fideco. Une convention a été passée avec SADEMA au nom de toutes les associations pour définir les responsabilités et partager les charges financières liées à l'organisation des activités.

de l'agriculture traditionnelle locale a été également proposée, donnant l'occasion à la délégation yvelinoise de se faire photographier au passage de l'équateur.

PROGRAMME PRELIMINAIRE AUX ASSISES EN YVELINES : CONGO NA BISSO

Trois évènements ont été mis au point pour ce programme, dont deux avec la participation des associations congolaises :

- Le premier organisé le 13 septembre à Saint-Germain-en-Laye était dédié à la réflexion autour de l'intérêt et du fonctionnement des fédérations d'associations de migrants. Le besoin auquel répondait cette manifestation était celui exprimé par les associations congolaises de se donner une représentation nationale leur permettant d'être davantage visible et de mieux coordonner leurs actions de plaidoyer. Pour cette rencontre, l'expérience des réseaux Faderma et Racivs a été convoquée, et leurs représentants ont participé à chacune des quatre tables-rondes programmées tout au long de la journée. Pour les animer, le Département des Yvelines avait sollicité l'aide du GRDR, du FORIM et du CFSI, qui travaillent chacun dans le domaine de l'accompagnement des migrants. La journée a été ouverte par l'Ambassadeur du Congo, SEM Henri LOPES, et Jean-Marie TETART, Député des Yvelines. Elle s'est conclue en musique et après un défilé de mode autour d'un verre de l'amitié en présence de la Conseillère du Président de la République en charge des Congolais de l'étranger, Edith ITOUA. Près de 100 personnes, majoritairement congolaises, ont participé à cette journée, dont les suites (création et structuration d'une fédération des associations congolaises de France) restent attendues ;
- Le second a été initié par le Département des Yvelines, et souhaitait rendre hommage à la Conférence de Brazzaville tenue il y a 70 ans et qui a influencé les relations coloniales et post-coloniales entre la France et l'Afrique. Cette journée qui a réuni à Montigny-le-Bretonneux des universitaires et des témoignages d'acteurs impliqués a été préparée en collaboration avec la Fondation Charles-de-Gaulle. Elle s'est déroulée en trois temps : le rôle de la Conférence dans le processus d'émancipation des colonies, les liens de dépendances malgré les indépendances, et les perspectives d'un nouveau partenariat entre la France et l'Afrique. La journée a cependant attiré peu de monde, une quarantaine de participants tout au plus ;
- Enfin, le Congo s'est invité à la 945^e Foire de la Saint-Matthieu à Houdan qui s'est tenue les 27 et 28 septembre. Les associations congolaises proposaient ainsi un espace de présentation du Congo (artisanat, habillement, cuisine), une exposition, des rencontres littéraires, une prestation musicale sur la grande scène ainsi qu'un défilé de sapeurs. Elles étaient par ailleurs invitées à l'inauguration de la Foire.

ASSISES DU 11 OCTOBRE A CHATOU

C'est le nouveau collège HQE Auguste-Renoir de Chatou qui a accueilli les 500 participants de la 6^e édition, dont près d'une cinquantaine de délégués officiels venus du Congo, représentant des Ministères ou des collectivités locales.

Le format de la journée avait un peu évolué par rapport à l'année précédente. Le matin, deux ateliers majeurs se sont tenus sur les thèmes de l'agriculture familiale (l'année 2014 y était consacrée au niveau international) et de la pérennisation économiques des projets, suivis

l'après-midi de deux autres ateliers sur la concertation entre pouvoirs publics et société civile et sur le développement économique à la base. Par ailleurs, quatre ateliers d'échanges d'expérience entre acteurs yvelinois sur les thèmes de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de l'eau/assainissement étaient programmés tout au long de la journée.

Le pays hôte s'est notamment mis en valeur au moment du déjeuner, en offrant à près de 400 convives un repas faisant la part belle aux recettes congolaises, ainsi qu'en clôture de journée avec un concert du groupe Kékélé lors du cocktail. Grâce à l'appui de l'Institut français du Congo, une exposition de photo mettant en scène des sapeurs congolais sur les principaux sites touristiques de Brazzaville était également montrée au public, en présence du photographe Francis Kodja.

Deux autres expositions étaient par ailleurs présentées : l'une sur les liens entre Charles de Gaulle et l'Afrique, éditée par la Fondation Charles-de-Gaulle et qui a été donnée au Collège Auguste-Renoir par le Département des Yvelines à la rentrée scolaire. Une seconde exposition, prêtée par le CIRAD, était consacrée à la thématique de l'agriculture familiale.

La fin de la journée a été marquée par la remise du Prix de la Charte à Technap (voir infra) et le Prix des « Collégiens solidaires du monde » mis en place par la DEJS pour la première fois. Ce Prix vise à récompenser les initiatives portées par des établissements scolaires yvelinois en faveur de la solidarité internationale. Sept établissements ont participé au concours, dont deux bénéficient d'une convention dans le cadre de la politique « Yvelines, partenaires du développement » (Collège Pierre-de-Coubertin de Chevreuse et Collège Sainte-Thérèse de Houilles). C'est finalement la classe de 5^e du collège Jean-Zay de Verneuil-sur-Seine qui a remporté ce Prix en récompense de leur engagement dans l'opération « Un cahier un crayon » coordonnée par Solidarité laïque en faveur de la scolarisation en Guinée. L'établissement recevra une dotation de 2 000€ de la part du Département.

PROGRAMME DES DELEGATIONS CONGOLAISES

A partir des attentes exprimées par le Comité de coordination des Assises au Congo et en lien avec le Département de la Cuvette, des rencontres et visites ont été proposées à la cinquantaine de délégués venus du Congo :

- Du 8 au 10 octobre, le Département a accueilli le Comité de pilotage du Programme concerté pluri-acteurs (PCPA) du Congo, dont il est membre. Une quinzaine de délégués du Congo étaient présents et ont été accueillis rue de Fontenay. Le Département leur a par ailleurs offert le transport durant leur séjour ainsi qu'une visite guidée du Château de Versailles le dimanche 12 octobre ;
- Le 13 octobre, le Directeur de l'ONG Mboka Bopeto, en charge des opérations d'entretien des routes et centres de santé dans le cadre de la coopération Yvelines-Cuvette, a passé une journée avec des agents de la Direction des routes et des transports pour connaître l'organisation et le fonctionnement du service (programmation des opérations, moyens du service d'exploitation...);
- Le 13 octobre également, les parlementaires de la Cuvette ont été invités par Jean-Marie TETART à l'Assemblée nationale pour une discussion dans le cadre du groupe d'amitié parlementaire France-Congo et une visite de l'Assemblée ;
- Toujours le 13 octobre, le Directeur du budget et le Receveur départemental de la Cuvette étaient reçus par la Direction des finances et le service comptabilité du Cabinet

pour une demi-journée de formation autour de la conception et de l'exécution du budget départemental ;

- Le 14 octobre matin, tous les délégués étaient conviés à une visite libre du Château de Versailles ;
- En parallèle, le Président du Département de la Cuvette, Emmanuel AMBENDE, était accueilli à la bibliothèque associative des Loges-en-Josas, en compagnie de sa délégation et de notre représentante au Congo, pour étudier le fonctionnement d'une délégation de gestion d'une bibliothèque à une association, dans la perspective de la création du centre culturel d'Owando ;
- L'après-midi, les responsables de collectivités locales et les ministères intéressés ont pu avoir un temps d'échange avec le Directeur général des services du Département, Yves CABANA, sur l'organisation des services départementaux ; avec Yvelines Tourisme et sa Directrice Sylvie LAHUNA, pour comprendre la manière dont est conçue et mise en œuvre une politique de promotion touristique par une collectivité locale ; et avec IngénieurY représenté par sa Secrétaire générale, Emmanuelle BOURJAC et son Directeur Hugues de LIGNERIS, sur la manière dont un Département peut accompagner les communes en termes d'expertise technique ;
- Le 15 octobre, les représentants de collectivités et Ministères concernés ont été invités à prendre part à l'Université des Maires des Yvelines à Marly-le-Roi, dans le but de favoriser des rencontres avec des élus yvelinois et de se familiariser avec les enjeux de gestion municipale proposés dans les ateliers ;
- Une délégation du Ministère de l'intérieur a également été reçue le 15 octobre par la société COFELY-INEO (groupe Suez) sur le thème de la protection et surveillance électronique ;
- Le 16 octobre s'est tenu à la CCI de Versailles un atelier sur l'emploi du bois en tant que matériau de construction. Cet atelier avait été préparé notamment au cours de la mission officielle des Yvelines en juin, avec la participation d'un représentant du club d'entreprises Eco-Construire, Laurent RICHARD. Environ une soixantaine de personnes ont pris part à l'atelier, dont une vingtaine de représentants d'entreprises yvelinoises, au cours duquel les Ministères des zones économiques spéciales, du Plan, de l'Economie forestière et de la Construction ont pu exposer leurs perspectives de travail et leurs attentes éventuelles sur le secteur de la construction en bois. Deux entreprises congolaises étaient également présentes, la Congolaise industrielle du bois et Likouala Timber ;
- Enfin, le 17 octobre, des visites en Yvelines sur le thème de l'éco-construction, auxquelles ont pris part une quinzaine de délégués congolais, étaient proposées : visite et démonstrations à la Fabrique 21, découverte de l'ITEDEC à Aubergenville, et rencontre avec la ville des Mureaux autour des enjeux de transition énergétique à l'échelle locale.

D'une manière générale, ces échanges ont été pertinents et accueillis avec intérêt tant côté yvelinois que côté congolais. Il s'agira pour le Département de suivre les contacts pris, notamment sur le plan des relations économiques en lien avec la filière éco-construction, pour voir dans quelle mesure ces échanges peuvent déboucher sur des actions concrètes. Il est par ailleurs envisagé d'associer étroitement l'association gestionnaire de la bibliothèque des Loges-en-Josas à la conception et mise en œuvre du projet de Centre culturel à Owando.

Campagne Microdons78

La 6^e campagne « Microdons78 » s'est déroulée du 3 au 5 octobre dans 25 points de vente des Yvelines et avec la participation de 24 associations. A la différence de l'année dernière, les associations de solidarité locale n'ont pas été conviées à cette campagne : une campagne spécifique aurait dû être organisée à leur attention, mais celle-ci n'a pas pu voir le jour. Autre particularité de l'édition 2014 : l'enseigne Carrefour Market, jusqu'à présent le partenaire le plus significatif de la campagne (plus d'une dizaine de points de vente ouverts chaque année aux associations) a décidé en juin de retirer sa participation. Il a donc fallu trouver en urgence de nouveaux points de vente pour accueillir les associations. Cela a pu être rendu possible grâce au partenariat entre la société microDON, maître d'œuvre de la campagne, et l'enseigne Franprix. Toutefois, la taille des magasins Franprix étant inférieure à celle des Carrefour Market, les résultats de la collecte ont été moins satisfaisants.

Le bilan global de la collecte fait apparaître un montant total de 25 720€ pour les 25 points de vente, soit un montant moyen par association de 1 071€, encore une fois en net recul par rapport à l'année précédente²³, qui avait déjà été moins bonne que l'année d'avant (-23%). L'explication tient en grande partie à la taille inférieure des magasins Franprix qui ont remplacé les Carrefour Market (collecte moyenne de 496€ dans les 15 magasins Franprix), mais le sentiment que les gens sont moins généreux, dans un climat économique et fiscal tendu, est encore renforcé par rapport à l'édition précédente. Malgré tout, de nouveaux records de participation d'associations (24) et de collecte (6 092€ pour l'association GAEE) ont été établis. La conseillère générale Marie-Hélène AUBERT s'était faite cette année l'ambassadrice-média de la campagne, avec deux passages radio et télé.

Le bilan des trois dernières campagnes Microdons78

	2012	2013 (hors solidarité locale)	2014
Nombre d'opérations	23	22	25
Nombre d'associations	18	19	24
Montants collectés	31 600€	25 580€	25 720€
Collecte moyenne/asso	1 756€	1 346€	1 071€

Le coût de la Campagne micrdons78 2014 a été de 8 000€.

Prix de la Charte yvelinoise

Il s'agissait de la troisième édition du Prix de la Charte yvelinoise, visant à récompenser des initiatives yvelinoises de solidarité jugées particulièrement exemplaires au regard de la qualité de mise en œuvre telle qu'elle est définie dans la « Charte yvelinoise pour la qualité des projets de coopération internationale ».

Huit candidatures ont été reçues pour cette édition, soit autant que lors de la précédente. Les candidatures devaient être déposées entre le 17 mars et le 19 mai. Le Jury a entendu les candidats le 23 juin, sous la Présidence d'Alexandre JOLY, Vice-Président du Conseil général. Après délibération, il a attribué :

²³ 1 752€ par association en 2012, -23% sur un an.

- Le premier Prix à l'association Technap, pour un projet « promotion de la spiruline » au Burkina Faso (valeur : 3 000€) ;
- Le Prix spécial du Jury à l'association ADEB pour un projet « centre de santé et de promotion sociale » au Burkina Faso (valeur : 2 000€).

Les Prix ont été remis en clôture des Assises par Jean-Marie TETART et Emmanuel AMBENDE, Président du Conseil départemental de la Cuvette. Afin de faire découvrir le projet de Technap au public, un film de présentation a été réalisé par une société de production burkinabè (coût : 3 980,14€) et projeté avant la remise du Prix.

■ Autres appuis à la dynamique yvelinoise

Ces participations ont fait l'objet de subventions exceptionnelles pour un montant total de 27 139€.

SALON DES SOLIDARITES 2014

La 5^e édition du Salon des solidarités, co-organisé par l'Association au service de l'action humanitaire (ASAH), a eu lieu au Parc des expositions de la Porte de Versailles du 12 au 14 juin. Il se veut le rendez-vous bisannuel des actions de la solidarité internationale, et a rassemblé plus de 20 000 personnes et 220 exposants. ASAH avait sollicité le concours du Département des Yvelines pour organiser au sein du Salon son 2^e Jardin des innovations, dédié aux technologies et méthodes nouvelles applicables dans les domaines du développement dans les pays du Sud. 21 innovations ont été présentées, et le Jardin a été fréquenté par environ 6 000 visiteurs. Un Prix de l'innovation pour la solidarité internationale a été remis par Jean-Marie TETART à l'Ambassadeur de la République de Guinée, représentant le GIE Fapel bénéficiaire du Prix, pour l'invention d'une nouvelle pompe à motricité humaine, capable notamment de refouler l'eau de puits ou de cours d'eau, et dont toute la fabrication est localisée en Guinée.

PARTENARIAT AVEC LE PS-EAU

Créé à l'initiative des pouvoirs publics français en 1984 pour promouvoir la coopération dédiée à l'eau, le Programme Solidarité Eau (PS-Eau), association loi 1901, est un réseau ouvert aux organismes français et étrangers qui interviennent dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement et de la solidarité. Son objectif est d'accroître et d'améliorer la qualité et la quantité des projets menés dans ces secteurs. Depuis la mise en place de la politique départementale, le PS-Eau est un interlocuteur régulier du Département et des acteurs yvelinois, ce qui a plaidé pour la formalisation d'un partenariat renforcé, signé en mai 2014, pour un an.

Ce partenariat met en place un accompagnement de « Yvelines, partenaires du développement » à tous les niveaux : coopération décentralisée (accès aux publications pour les collectivités partenaires, missions de conseil sur les accords de coopération départementaux), soutien aux acteurs yvelinois (accompagnement de porteurs de projets, missions de conseil sur le terrain), et l'animation de la dynamique yvelinoise (diffusion de la lettre du PS-Eau à tous les acteurs yvelinois abonnés à la lettre de la Mission coopération internationale, organisations de conférences thématiques, conseil aux acteurs yvelinois dans l'organisation de conférences, participation aux Assises). En 2014, une conférence a ainsi été tenue sur le thème de l'accès à

l'eau et à l'assainissement à Madagascar, et une mission de conseil auprès du Cercle de Kadiolo, avec qui le Département des Yvelines prépare un programme d'investissement pour l'accès à l'eau et l'assainissement dans les collèges, ont notamment eu lieu.

LA FADERMA POUR LES OMD

La Fédération des associations pour le développement de la Région de Matam (Faderma) est un partenaire régulier de la coopération départementale au Sénégal. Elle a choisi de participer à un programme européen piloté par le GRDR, impliquant trois pays (France, Espagne et Italie) et trois diasporas (Matam, Kayes au Mali et un réseau de ressortissants marocains) dont l'objectif est de faire évoluer la perception des migrants par la population européenne. Pour cela, le programme se propose de mettre en valeur la contribution des organisations de migrants au développement de leur pays d'origine, de diffuser au sein des associations de migrants la connaissance des Objectifs du millénaire pour le développement, d'établir des outils pédagogiques destinés à monter des animations par les migrants en milieu scolaire, et de faire participer les migrants à l'élaboration de l'agenda post-OMD. Depuis 2013, la Faderma a entamé un important travail d'identification des projets que ses membres ont pu conduire au Sénégal et a participé à plusieurs conférences européennes sur le sujet des OMD. Afin de réunir sa contribution financière au programme piloté par le GRDR, la Faderma a ainsi sollicité une aide exceptionnelle du Département, accordée en raison de la complémentarité de cette action avec le Guide sur les OMD publié par le Département.

■ Adhésions du Département

CITES UNIES FRANCE

Le Département est membre depuis 2009 de cette association qui constitue la plate-forme des collectivités locales françaises engagées dans des actions de coopération décentralisée. Le Département participe régulièrement aux activités des groupes-pays « Mali » et « Sénégal », et a pris part au groupe thématique « Education à la citoyenneté mondiale et au développement », ce qui lui a permis de connaître l'expérience d'autres collectivités françaises en matière d'animation du territoire et de sensibilisation de la population. Le Département a aussi participé au 4^e Forum de l'action internationale des collectivités qui s'est tenu à Paris les 3 et 4 juillet.

F3E

Le Département est membre du Fonds pour la promotion des études préalables, des études transversales et des évaluations depuis 2012. Il a pu accéder aux nombreuses publications mises en ligne au profit des membres par le F3E, et a pu relayer aux acteurs yvelinois les manifestations (présentation de guides, retours d'expériences) proposées, mais il n'a pas participé directement à ces manifestations.

■ Site internet et communication

La rubrique « Yvelines, partenaires du développement » du site internet départemental semble avoir trouvé son rythme. Si la fréquentation de la rubrique augmentait d'année en année, elle s'est stabilisée cette année, à 15 094 pages vues, contre 15 725 l'année dernière, soit 0,54% des pages vues sur le site²⁴ (en baisse par rapport à 2013 : 0,59%). Cette stagnation s'explique en partie par le fait que ne sont pas comptabilisées les visites sur les pages d'actualité et d'agenda, qui sont à peu près les seules à être renouvelées régulièrement : le reste des pages est constitué d'informations statiques sur les accords de coopération, sur les dispositifs de subvention ou encore les Assises. En 2014, 27 articles d'actualité ont été publiés et 119 annonces d'évènements²⁵ mises en ligne.

La lettre hebdomadaire aux acteurs yvelinois (34 diffusions en 2014), envoyée par mail en début de semaine, reprend les actualités et évènements publiés sur le site, ainsi que les mesures adoptées par les instances délibérantes du Département, ou d'autres informations mises à disposition par les acteurs yvelinois. Elle est envoyée à environ 550 destinataires à chaque fois.

²⁴ Le compteur affiche également 10 961 consultations uniques, soit 0,55% du trafic du site

²⁵ Font 24 pour la campagne Microdons78, 3 pour le programme de formations et 5 pour les Assises



Les ressources de la politique

« Yvelines, partenaires du développement » bénéficie depuis sa mise en place d'un effort significatif de la part de l'Assemblée départementale : un budget d'objectif d'un euro net par an et par habitant lui est attribué, qui est effectivement voté chaque année.

Les crédits globaux de la politique ont donc représenté 1 499 228€ nets lors du budget primitif adopté fin 2013 pour l'exercice 2014, et s'établissent à 804 837,42€ à la fin de l'année 2014. Ces crédits se répartissent en dépenses (1 157 444,12€) et en recettes (353 606,70€).

■ Organisation humaine.

PILOTAGE DE LA POLITIQUE

Jusqu'en avril 2013, le pilotage de la politique « Yvelines, partenaires du développement » revenait à Jean-Marie TETART, Vice-Président du Conseil général en charge de la coopération décentralisée. Suite à sa démission du Conseil en avril, la politique a été rattachée directement au Président du Conseil général, Pierre BEDIER.

La Commission coopération internationale est l'organe consultatif dont les attributions générales sont la validation des orientations générales de la politique et le suivi de sa mise en œuvre, et en particulier l'émission des avis sur les accords-cadres de coopération décentralisée et les demandes de subvention présentées par les acteurs yvelinois, avant leur présentation devant les organes délibérants du Département. Elle est composée des élus suivants (à compter d'avril 2014) : Pierre BEDIER, Alexandre JOLY, Jean-François BEL, Ghislain FOURNIER, Marie-Hélène AUBERT, Jean-Michel GOURDON, Jacques SAINT-AMAUX, Josette JEAN. Le Directeur du Cabinet et le Directeur de l'éducation, de la jeunesse et des sports participent également à la Commission. La Commission s'est réunie 4 fois en 2014.

ORGANISATION DE LA MISSION COOPERATION INTERNATIONALE

La Mission est rattachée au Directeur de Cabinet. Elle comprend trois agents permanent, Cédric LE BRIS (responsable de la Mission), Clotilde NEELS-AHOUANSON (en charge des actions au Mali, au Togo et au Bénin) et depuis mai 2014 Marion FLAGBO (en charge des actions au Congo, au Sénégal, et dans les autres pays non déjà cités). Entre avril et décembre, la Mission a accueilli Maelys ORELLANA en tant que stagiaire ; entre septembre et décembre, Aissata SY, détachée de la Direction de la communication, a apporté un concours ponctuel, durant le congé maternité de Clotilde NEELS-AHOUANSON.

La Mission s'appuie sur le terrain sur des volontaires de solidarité internationale mis à disposition par l'association France volontaires, dans le cadre d'une convention signée en 2011 : Jérémy CEBRIA (Bénin, jusqu'en août 2014, non remplacé), Natacha BRICKS YONOW (Congo, jusqu'à mi-décembre 2014, non remplacée), Edgar TOHOUEGNON (Sénégal) et Marika POURCHET-DAVID (Togo, depuis juillet 2014, en remplacement de Marion FLAGBO).

■ Budget de la politique

PERIMETRE BUDGETAIRE

Le programme budgétaire « Yvelines, partenaires du développement » comprend trois opérations budgétaires : coopération décentralisée, soutien aux acteurs yvelinois, et animation du territoire. Mise en place en 2013, cette structuration analytique présente à ce jour quelques

incohérences en cours de résorption²⁶, mais présente le grand avantage de traduire budgétairement les orientations globales de la politique.

Le budget « Yvelines, partenaires du développement » comprend tous les fonds engagés en tant que subvention dans les accords de coopération décentralisée et le soutien aux acteurs yvelinois, et une partie des fonds employés pour l'animation du réseau. Ne sont cependant pas comprises dans le périmètre budgétaire du programme :

- Les ressources humaines ;
- Les frais liés aux missions à l'étranger ;
- Les dépenses logistiques de l'évènementiel (matériel, restauration, communication).

Par ailleurs, la Mission coopération internationale reçoit le renfort d'autres services départementaux, pour les Assises notamment : service d'accueil, service de sécurité, service de transport, service évènementiel, service communication, service protocole.

CREDITS OUVERTS

Les crédits ouverts pour l'exercice 2014 correspondent :

- Aux crédits du budget primitif voté fin 2013, portant sur les engagements nouveaux susceptibles d'être pris au cours de l'exercice ;
- Aux crédits reportés de l'exercice 2013, portant sur des engagements pris pour l'exercice 2012 mais qui n'ont pas pu être payés dans le courant de l'exercice 2013 ;
- Aux modifications (augmentation ou diminution) des crédits votés intervenues en cours d'exercice.

	Budget primitif	Report 2013	Autres modifications	Total crédits ouverts 2013
Coopération décentralisée	1 477 678,00	230 674,30	- 282 722,54	1 425 629,76
Soutien aux acteurs yvelinois	310 000,00	71 830,80	94 117,00	475 947,80
Animation du réseau	79 550,00		46 305,64	125 855,64
Total dépenses	1 867 228,00	302 505,10	- 142 299,90	2 027 433,20
Recettes	368 000,00			368 000,00
Total recettes	368 000,00	-	-	368 000,00
Total net YPD	1 499 228,00	302 505,10	- 142 299,90	1 659 433,20

Les engagements nets votés au budget primitif, pour l'année 2014, représentaient 1 499 228€, soit 1,04€ net par habitant²⁷. Les reports de l'exercice 2013 ont conduit à porter les crédits nets ouverts à 1 659 433,20€, soit 1,15€ par habitant.

BUDGET REALISE

Le budget réalisé comprend les engagements (les reports de 2013 et les délibérations prises en 2014) et les liquidations (versements effectivement réalisés, qui représentent tout ou partie des

²⁶ Les crédits engagés avant 2013 et non totalement soldés sont comptabilisés dans l'opération « coopération décentralisée », même s'ils peuvent relever analytiquement d'autres opérations créées en 2013. D'autres imputations ont été faites dans des programmes inappropriés et seront mises à jour dans les budgets ultérieurs. Une reconstruction est proposée pour les engagements définitivement soldés des années antérieures

²⁷ Pour une population de 1 441 147 habitants au 1^{er} janvier 2014 selon l'INSEE

engagements, en fonction des conditions inscrites dans les conventions de subvention). Les liquidations sont donc les dépenses réelles en 2014 de la politique.

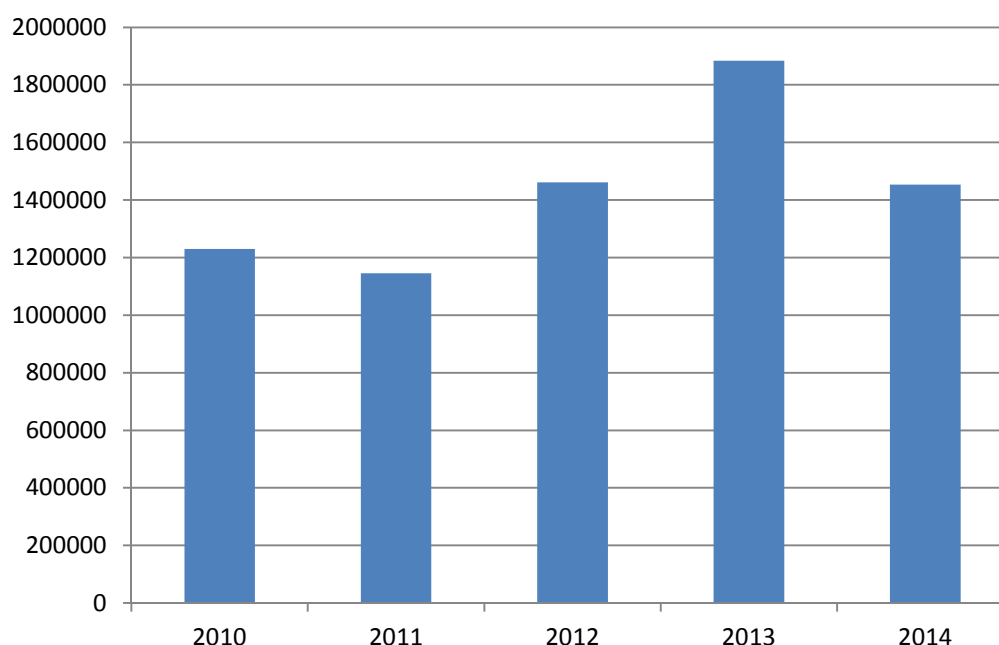
	Crédits ouverts	Crédits engagés	Crédits liquidés	A reporter en 2015
Coopération décentralisée	1 425 629,76	1 366 955,06	757 722,86	609 232,20
Soutien aux acteurs yvelinois	475 947,80	452 910,69	307 047,49	145 863,20
Animation du réseau	125 855,64	96 173,77	92 673,77	3 500,00
Total dépenses	2 027 433,20	1 916 039,52	1 157 444,12	758 595,40
Recettes	368 000,00	352 606,70	352 606,70	-
Total recettes	368 000,00	352 606,70	352 606,70	-
Total net YPD	1 659 433,20	1 563 432,82	804 837,42	758 595,40

Comme le montre le tableau ci-dessus, l'année 2014 a été une année satisfaisante au regard de l'objectif de consacrer un euro net par habitant à la coopération : 1 563 432,82€ net ont ainsi été engagés, soit 1,08€ net par habitant (0,87€ net de nouveaux engagements et 0,21€ de reports d'engagements). En revanche, ces engagements ne sont pas traduits en liquidation (2/5^e des engagements sont reportés en 2015), en raison principalement de votes tardifs en assemblée départementale, ou de retards dans les programmes de coopération décentralisée.

Au final, le taux d'engagement net sur crédits ouverts atteint 94,2% (98,5% en 2013), et le taux de réalisation des engagements atteint 51,3% (contre 83,9% en 2013). Les reports représentent 39,6% des dépenses engagées (16,1% en 2013). Les dépenses nettes réelles par habitant en 2014 s'établissent ainsi à 0,56€ (1,10€ en 2013).

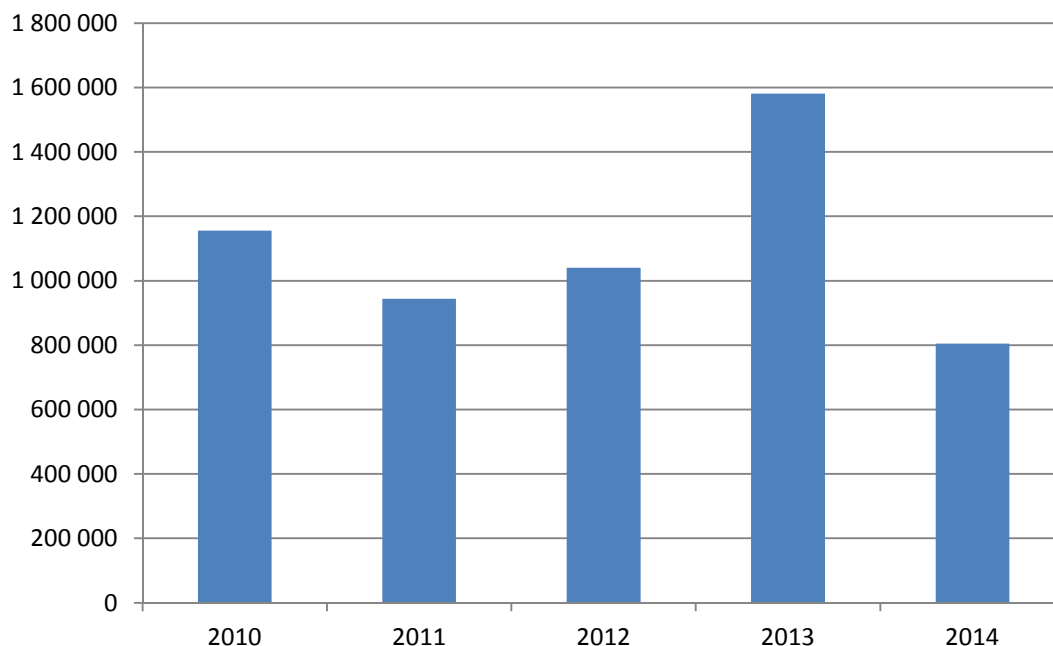
REPARTITION DES CREDITS EMPLOYES

Evolution des engagements nets par an (2010-2014)



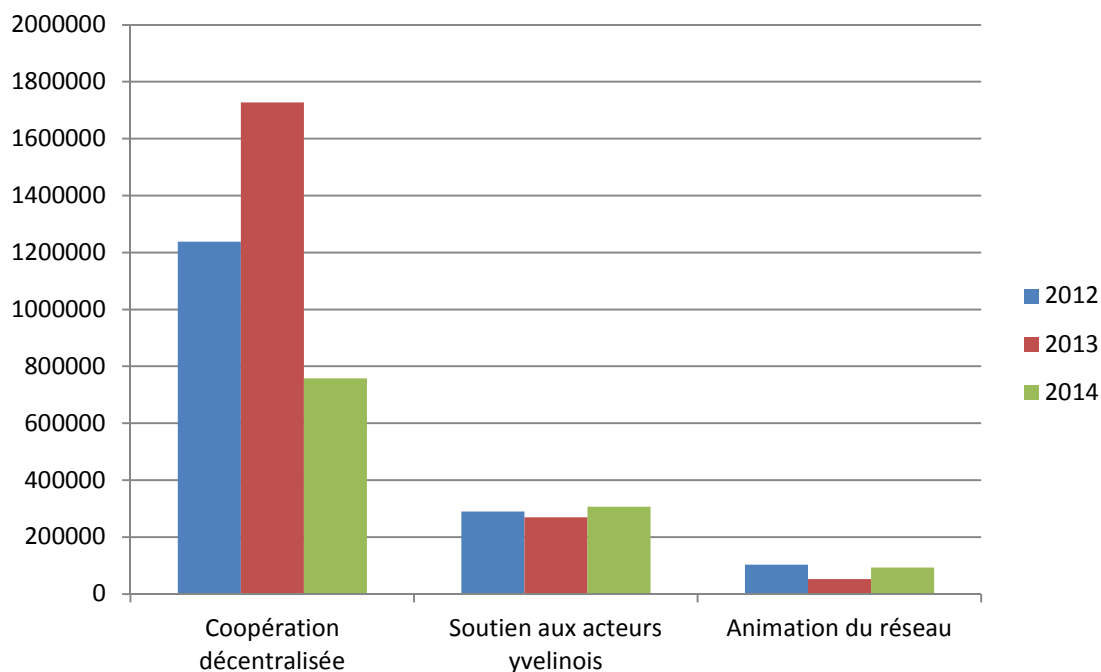
Les engagements nets (dépenses moins recettes) correspondent aux engagements nouveaux annuels et aux reports autorisés des années précédentes. A noter que les reports des exercices précédents viennent s'ajouter depuis 2012 seulement aux nouveaux engagements.

Evolution des dépenses réelles nettes par an (2010-2014)



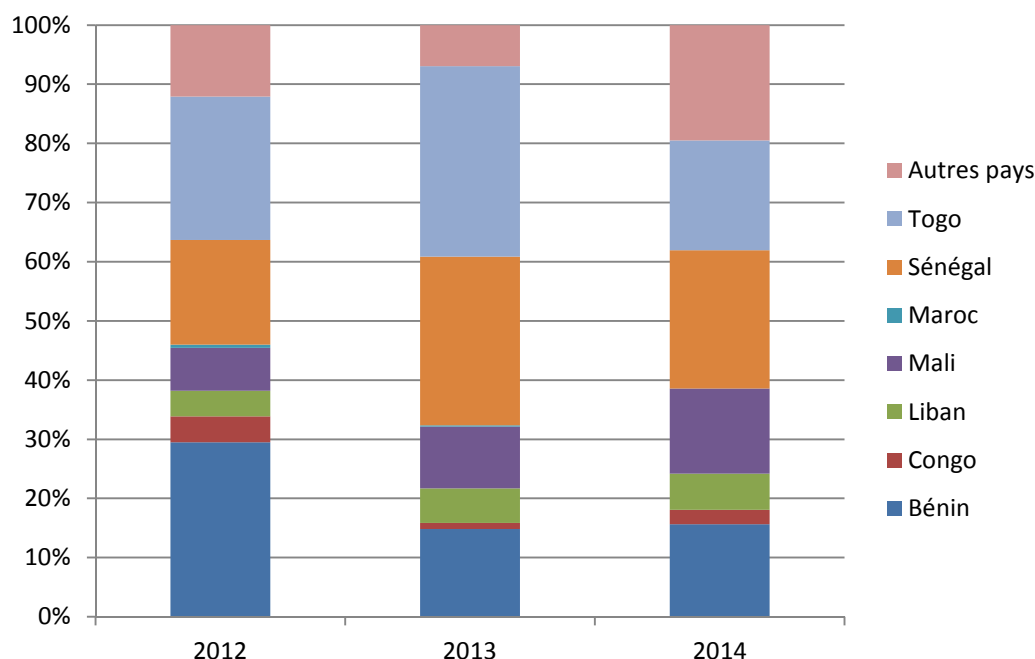
Les dépenses réelles nettes par habitant sont restées inférieures à 1€ entre 2009 et 2012, avant de s'élever au-dessus de ce seuil en 2013 (1,10€), puis une nette baisse en 2014 (0,56€), traduisant une perte significative d'efficacité dans la liquidation.

Répartition des dépenses réelles brutes par opération (2012-2014)



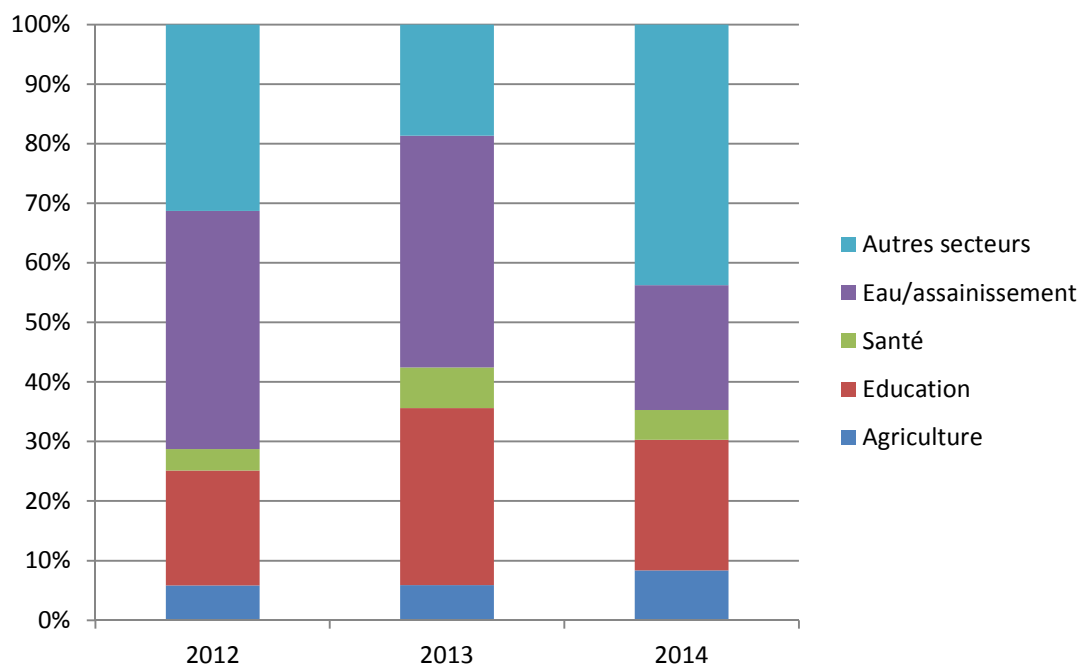
Les dépenses brutes pour la coopération décentralisée ont diminué de plus de moitié par rapport à l'année 2013. Cette année a en effet été marquée par des élections locales (Sénégal, Congo) ou des reports tardifs d'élections locales (Bénin, Togo, Mali) qui ont généré un certain attentisme et des retards dans l'exécution des programmes. Les volumes affectés au soutien aux acteurs yvelinois se maintiennent à peu près au même niveau depuis 3 ans.

Répartition des dépenses réelles brutes par pays (2012-2014)



L'année 2014 montre un décrochage de la part relative du Togo, en raison de l'achèvement de la première tranche de travaux du Lycée technique d'Anèho. Les 7 pays cibles conservent une place prépondérante dans la distribution des crédits, mais la part allouée aux autres pays a fortement augmenté en 2014 (près de 20%, contre moins de 7% en 2013), en raison des dépenses moins importantes en coopération décentralisée.

Répartition des dépenses réelles brutes par secteur d'intervention (2012-2014)



NB : le secteur « eau et assainissement » englobe également la gestion des déchets solides. En 2014, les 4 secteurs prioritaires des Objectifs du millénaire pour le développement ont représenté 56% du budget de la politique, contre près de 81% en 2013.

BUDGET PRIMITIF 2015

Le budget primitif a été voté en avril 2014, il affiche une nette augmentation après trois années de baisse consécutive. Cette hausse s'explique par deux facteurs : d'une part, la consolidation dans la politique « Yvelines, partenaires du développement » des projets humanitaires jeunes, des dépenses de missions pour les personnels extérieurs, et des frais hors budget liés au Assises ; d'autre part, la création du GIP « Yvelines coopération internationale et développement », dont le budget dépend à 99% du Département et qui sera financé sur les crédits de la politique « Yvelines, partenaires du développement ». L'impact du GIP joue sur la structure du budget (les acteurs yvelinois seront subventionnés par le GIP : les crédits n'apparaissent plus dans l'opération « soutien aux acteurs yvelinois » mais dans la subvention au GIP « animation du réseau ») et sur les volumes (augmentation du nombre de volontaires de solidarité internationale...).

	Budget primitif	Crédits reportés 2014	Total crédits ouverts 2015
Coopération décentralisée	1 347 900,00	609 232,20	1 957 132,20
Soutien aux acteurs yvelinois	124 173,00	145 863,20	270 036,20
Animation du réseau	744 550,00	3 500,00	748 050,00
Total dépenses	2 216 623,00	758 595,40	2 975 218,40
Recettes	350 000,00	-	350 000,00
Total recettes	350 000,00	-	350 000,00
Total net YPD	1 866 623,00	758 595,40	2 625 218,40



Annexes

Annexe 1- Budget réalisé détaillé 2014

2014	Budget exécuté total	Coopération décentralisée	Soutien aux acteurs yvelinois	Réseau yvelinois
DFD	90 858,14 €	18 377,36 €	26 596,01 €	45 884,77 €
011-6281/Adhésions, cotisations	14 436,00 €	- €	- €	14 436,00 €
011-6188/Prestations de service	67 318,15 €	17 882,90 €	26 596,01 €	22 839,24 €
011-6245/Transport de personnes	3 517,05 €	- €	- €	3 517,05 €
011-62878/Remboursement de frais à des tiers	586,94 €	494,46 €	- €	92,48 €
67-6713/Prix	5 000,00 €	- €	- €	5 000,00 €
DFS	318 275,10 €	208 885,70 €	62 600,40 €	46 789,00 €
65-6574/Sub de fonctionnement associations	316 024,02 €	206 784,62 €	62 600,40 €	46 639,00 €
65-65738/Sub de fonctionnement organismes publics divers	2 251,08 €	2 101,08 €	- €	150,00 €
65-65737/Sub de fonctionnement collègues	- €	- €	- €	- €
DIS	748 310,88 €	520 859,80 €	227 451,08 €	- €
204-20422/Sub d'investissement associations	716 600,88 €	520 859,80 €	195 741,08 €	- €
204-204142/Sub d'investissement communes	31 710,00 €	- €	31 710,00 €	- €
TOTAL DEPENSES YPD	1 157 444,12 €	748 122,86 €	316 647,49 €	92 673,77 €
RI	352 606,70 €	342 196,70 €	10 410,00 €	- €
13-13178/Autres fonds européens	342 196,70 €	342 196,70 €	- €	- €
204-20422/Remboursement de trop-perçu	10 410,00 €	- €	10 410,00 €	- €
TOTAL RECETTES YPD	352 606,70 €	342 196,70 €	10 410,00 €	- €
TOTAL YVELINES, PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT	804 837,42 €	405 926,16 €	306 237,49 €	92 673,77 €

■ Annexe 2 – Budget primitif détaillé 2015

NB : ce budget inclut les reports autorisés de l'exercice 2014

2015	Budget primitif total	Coopération décentralisée	Soutien aux acteurs yvelinois	Réseau yvelinois
DFD	898 042,81 €	125 876,80 €	27 616,01 €	744 550,00 €
011-6281/Adhésions, cotisations	744 550,00 €	- €	- €	744 550,00 €
011-6188/Prestations de service	118 592,81 €	90 976,80 €	27 616,01 €	- €
011-6245/Transport de personnes	27 400,00 €	27 400,00 €	- €	- €
011-62878/Remboursement de frais à des tiers	7 500,00 €	7 500,00 €	- €	- €
DFS	451 768,55 €	362 767,40 €	85 501,15 €	3 500,00 €
65-6574/Sub de fonctionnement associations	425 706,00 €	362 767,40 €	59 438,60 €	3 500,00 €
65-65734/Sub de fonctionnement communes	11 316,00 €	- €	11 316,00 €	- €
65-65738/Sub de fonctionnement organismes publics divers	14 746,55 €	- €	14 746,55 €	- €
DIS	1 625 407,04 €	1 468 488,00 €	156 919,04 €	- €
204-20422/Sub d'investissement associations	1 601 952,04 €	1 468 488,00 €	133 464,04 €	- €
204-204142/Sub d'investissement communes	23 455,00 €	- €	23 455,00 €	- €
TOTAL DEPENSES YPD	2 975 218,40 €	1 957 132,20 €	270 036,20 €	748 050,00 €
RI	350 000,00 €	350 000,00 €	- €	- €
13-13178/Autres fonds européens	350 000,00 €	350 000,00 €	- €	- €
TOTAL RECETTES YPD	350 000,00 €	350 000,00 €	- €	- €
TOTAL YVELINES PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT	2 625 218,40 €		270 036,20 €	748 050,00 €

■ Annexe 3 – Liste des marchés payés en 2014

Opération « COOPERATION DECENTRALISEE »	Objet	Année de passation	Montant payé TTC
Union des communes du Togo	Assistance technique, administrative et financière pour les coopérations du Département au Togo	2012 (renouvellement)	17 882,90€

Opération « SOUTIEN AUX ACTEURS YVELINOIS »	Objet	Année de passation	Montant payé TTC
Agence Coop Dec Conseil	Programme de formation des acteurs yvelinois de la coopération internationale	2013 (renouvellement)	4 956,00€
Cabinet Nomadéis	Programme de formation des acteurs yvelinois de la coopération internationale	2013 (renouvellement)	9 160,01€
Cabinet Nomadéis	Conception du mécanisme d'accompagnement renforcé (opérateur d'appui)	2014	12 480,00€

Opération « ANIMATION DU RESEAU »	Objet	Année de passation	Montant payé TTC
KTS	Accueil des délégations étrangères (hébergement)	2012 (renouvellement)	2 958,66€
Ferme du Manet	Restauration conférence « Conférence de Brazzaville »	2014	11 891,40€
Agence Bec	Participation délégation congolaise à l'Université des Maires	2014	4 128,00€
Brand Image – Etalons films	Réalisation film spiruline « Prix de la Charte »	2014	3 980,14€
SAVAC	Transport des délégations Assises en bus	2013 (renouvellement)	2 278,89€
Taxi Abeille	Transport des délégations Assises en taxi	2014	1 237,37€

■ Annexe 4 – Liste des subventions versées en 2014 aux acteurs yvelinois

PROGRAMME PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT LOCAL	Siège	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	191 071,32 €
Action mopti	Maurepas	Mali	Infrastructures et services sociaux divers	6 800,00 €
ADEB	Vernouillet	Burkina Faso	Santé de base	9 000,00 €
AICCAM	Les Mureaux	Sénégal	Agriculture	416,51 €
AIDONS	La Celle St Cloud	Tunisie	Entreprises et autres services	4 018,00 €
AJAK	Andrézy	Niger	Eau et assainissement	4 472,00 €
Aquassistance	Le Vésinet	Togo	Eau et assainissement	12 600,00 €
ASAPEA	Thoiry	Burkina Faso	Agriculture	9 000,00 €
Association pour le développement de Toumoughel	Les Mureaux	Sénégal	Education de base	12 597,00 €
Bibliothèques sans frontières	Jouars Pontchartrain	Haïti	Infrastructures et services sociaux divers	7 265,00 €
CC Pays houdanais	Maulette	Sénégal	Eau et assainissement	12 600,00 €
Collège Sainte Thérèse	Houilles	Mali	Education de base	6 320,00 €
Eddsica Coubertin	Chevreuse	Sénégal	Education (non spécifié)	18 000,00 €
Enfance partenariat Vietnam	Versailles	Vietnam	Infrastructures et services sociaux divers	4 418,00 €
Houdan	Houdan	Sénégal	Eau et assainissement	6 510,00 €
Inter aide	Versailles	Haïti	Eau et assainissement	9 000,00 €
Kassoumal	Houdan	Sénégal	Autre multi-secteur	12 413,00 €
Kounda78	Poissy	Mali	Agriculture	6 800,00 €
Kouthia Terano Fede	Sartrouville	Sénégal	Santé de base	5 679,81 €
Ligue de l'enseignement 78	Trappes	Sénégal	Education (non spécifié)	4 805,00 €
Lumière du monde	Rambouillet	Cameroun	Eau et assainissement	9 000,00 €

PROGRAMME PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT LOCAL	Siège	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	191 071,32 €
Mali médicaments	Montfort l'Amaury	Mali	Eau et assainissement	6 614,00 €
Moto Action	Jouy En Josas	Cameroun	Politiques en matière de population/santé et fertilité	7 948,00 €
Un jardin au Mali	Rambouillet	Mali	Agriculture	2 195,00 €
Viroflay	Viroflay	Mali	Santé de base	12 600,00 €

MICRO-PROJET DE DEVELOPPEMENT	Siège	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	89 159,60 €
Afrique Solidarité	Les Mureaux	Sénégal	Education de base	2 586,80 €
Association pour le développement de Dalafing et environs en France	Mantes La Jolie	Sénégal	Agriculture	9 600,00 €
Association pour le développement de Lelekon	Les Mureaux	Sénégal	Eau et assainissement	9 600,00 €
Association pour le soutien au village de Bourou	Gaillon sur montcient	Tchad	Agriculture	4 255,20 €
BFM-ADLM	Coignièrès	Mali	Santé de base	8 826,40 €
Comité jumelage Jouy-en-Josas	Jouy En Josas	Cameroun	Santé de base	1 155,20 €
GAEE	Les Clayes Sous Bois	Ethiopie	Education de base	7 200,00 €
Mères pour la paix	Rambouillet	Afghanistan	Education secondaire	2 300,00 €
Mission internationale DIMPA	Maurepas	Congo	Infrastructures et services sociaux divers	5 431,20 €
MPSGK	St Germain En Laye	Mali	Santé (général)	4 329,60 €
SADEMA	St Germain En Laye	Congo	Infrastructures et services sociaux divers	5 921,60 €
SANKOFA	Montigny Le Bretonneux	Ghana	Education de base	4 515,20 €
Solidarité humaine Ile-de-France	Rosny Sur Seine	Togo	Eau et assainissement	9 600,00 €
Solidarité Ndem France	Plaisir	Sénégal	Agriculture	8 297,60 €
Solidarité Sénégal	Les Clayes Sous Bois	Sénégal	Education (non spécifié)	5 540,80 €

SOLIDARITE MIGRANTS	Siège	Pays bénéficiaire	Secteur d'intervention	28 338,56 €
Jangde E Cellal	Mantes La Jolie	Sénégal	Santé de base	5 730,56 €
Soleil du Monde	Trappes	RD Congo	Transport et entreposage	22 608,00 €

Annexe 5 – Contribution au rapport sur le développement durable du Département des Yvelines.

Indicateurs	Commentaire sur l'indicateur	Mode de calcul de l'indicateur	Valeur de l'indicateur 2014	Valeur de l'indicateur en 2013
Assises Yvelines partenaires du développement – Nombre de participants à la journée	Cet indicateur a été choisi pour inférer du nombre de personnes « actives » pour la solidarité internationale en Yvelines. Il traduit le degré de sensibilisation de la population yvelinoise à la thématique de la solidarité Nord-Sud	Estimation réalisée par l'organisateur sur la base du nombre de badges fabriqués et retirés, auquel s'ajoute le nombre de badges fabriqués sur place, et une estimation du nombre de personnes présentes sans badge	Plus de 500 personnes participantes	Plus de 700
Site internet – Nombre de visiteurs uniques sur les pages « Yvelines, partenaires du développement »	Cet indicateur a été choisi pour inférer du nombre de personnes globalement « intéressées » par la solidarité internationale des Yvelines.	Statistiques fournies par le service communication du Département	10 961	11 367
Campagne Microdons78 – Nombre d'opérations	Cet indicateur a été choisi pour inférer du nombre de personnes « passives » directement touchées par les messages relatifs à la solidarité internationale. Chaque opération conduit à des centaines de contacts directs avec la population. Plus il y a d'opérations, plus le nombre de personnes « passives » ayant entendu le message est élevé	Nombre de centres commerciaux ayant accueilli une opération	25 opérations	22 opérations
Campagne Microdons78 – Collecte moyenne par opération	Cet indicateur a été choisi pour inférer de la sensibilité du grand public aux messages relatifs à la solidarité internationale. Si les gens sont sensibles, ils donnent	Relevé de collecte fourni par le partenaire de l'opération microDON	1 029€	1 163€
Effort départemental de solidarité - Fonds totaux dépensés par habitant	Cet indicateur est censé traduire l'effort départemental total, ressources propres et ressources externes cumulées. Plus le ratio est	1 157 444,12€ dépensés au 31 décembre, rapporté à 1 441 147 (population légale des Yvelines au	0,80€	1,43€

Indicateurs	Commentaire sur l'indicateur	Mode de calcul de l'indicateur	Valeur de l'indicateur 2014	Valeur de l'indicateur en 2013
Effort départemental de solidarité - Fonds nets dépensés par habitant	élevé, plus les efforts de recherche de fonds ont bénéficié aux populations du Sud.	1er janvier 2014, INSEE)		
	Il s'agit du même indicateur que précédemment, mais les recettes réalisées sont déduites des dépenses réalisées, donnant ainsi le montant net par habitant, selon l'objectif budgétaire adopté par le Département	804 837,42€ (dépenses moins recettes réalisées) au 31 décembre, hors reports à 2013 rapporté à 441 147 (population légale des Yvelines au 1er janvier 2014, INSEE)	0,56€	1,10€
Poursuite des accords de coopération – Taux de décaissement dans l'année des subventions engagées pour les coopérations	Cet indicateur est censé traduire l'efficacité de la conduite des accords de coopération et la bonne préparation des projets. Plus ce taux est proche de 100%, plus cela montre que les besoins ont été correctement définis et les projets correctement exécutés.	Subventions dépensées dans l'année pour l'opération « coopération décentralisée » rapporté aux subventions engagées dans l'année pour cette même opération.	57,8%	87,5%
Mise en œuvre de la Charte yvelinoise – Concentration des dépenses dans les secteurs prioritaires de la lutte contre la pauvreté	Cet indicateur traduit l'affectation des ressources départementales totales éligibles à l'Aide publique au développement aux priorités de la lutte contre la pauvreté mondiale, telles qu'elles sont définies par les Nations Unies dans les Objectifs du millénaire pour le développement (eau potable et assainissement, agriculture, santé et éducation).	Dépenses réalisées éligibles à l'Aide publique au développement pour ces quatre secteurs rapportés à l'ensemble des dépenses réalisées éligibles à l'Aide publique au développement dans les budgets « Yvelines, partenaires du développement » et « Projets humanitaires jeunes »	52%	83%
Mise en œuvre de la Charte yvelinoise – Taux de concentration des crédits dans les 7 pays cibles de la délibération Yvelines, partenaires du développement	Cet indicateur traduit l'affectation des ressources départementales totales éligibles à l'Aide publique au développement aux 7 pays prioritaires définis dans la délibération « Yvelines, partenaires du développement »	Dépenses réalisées éligibles à l'Aide publique au développement pour ces 7 pays rapportés à l'ensemble des dépenses réalisées éligibles à l'Aide publique au développement dans les budgets « Yvelines, partenaires du développement » et « Projets humanitaires jeunes »	81%	94%

Liste des pays de la Zone de Solidarité Prioritaire

Proche et Moyen-Orient : Liban, Territoires palestiniens, Yémen.

Afrique du Nord : Algérie, Maroc, Tunisie

Afrique sub-saharienne et Océan Indien : Afrique du Sud, Angola, Bénin, Burkina, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gabon, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée-Bissao, Guinée équatoriale, Kenya, Liberia, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, R.D. du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Zimbabwe

Asie : Cambodge, Laos, Vietnam

À titre provisoire : Afghanistan

Caraïbes : Cuba, Haïti, République dominicaine.

Amérique latine : Suriname

Pacifique : Vanuatu

Liste des pays-cibles de la coopération décentralisée du Département des Yvelines

Bénin, République du Congo, Liban, Mali, Maroc, Sénégal, Togo

Le Conseil général, acteur engagé de toutes les solidarités

Contacts

Hôtel du Département
Cabinet du Président
Mission coopération internationale
3 rue de Fontenay
78000 VERSAILLES (France)
coopinter@yvelines.fr
(+33) 1 39 07 79 94

www.yvelines.fr/coopinter